

Les AFAD Littoral et Flandres Lys
ont organisé leur 1er colloque
dans le cadre de la journée
internationale de la famille



Le mardi
10 mai
2016

De 9h00 à
17h30

Les AFAD!

70 ans avec les familles

A la Communauté Urbaine de Dunkerque



Avec le soutien:



« Les Afad ! 70 ans avec les familles »

**70 ans d'aide aux familles, 70 ans de mouvement Militant Familial...
Ça se fête ?**

Eh bien oui, le **mardi 10 mai 2016** ! L'AFAD Littoral et l'AAFAD Flandres Lys ont fêté leurs 70 ans d'expérience.

70 ans certes !

Mais comment mettre en lumière cette belle longévité ?

A travers l'organisation d'un colloque, de temps d'échange et de présentation, les associations ont voulu saisir l'occasion de rappeler les valeurs qui ont animé, le mouvement d'aide aux familles depuis sa création en 1946, et de mettre un coup de projecteur sur les actions pérennes et innovantes qui ont toujours été dictées par l'évolution des familles et de la société.



Un beau moyen également de rappeler que l'histoire appartient à chacun et qu'elle s'écrit non seulement à l'échelon national, régional, et surtout local par les militants, les bénévoles et les professionnels ; des professionnels inscrits dans un partenariat et une réflexion collective.

Dans le cadre de la journée Internationale des familles et dans la suite logique des Etats Généraux de l'Emploi Local et avec le soutien de la Communauté Urbaine de Dunkerque :

Les AFAD et leurs partenaires vous ont accueilli le :

Mardi 10 mai 2016

De 9 h 00 à 17 h 30
à la
Communauté Urbaine de Dunkerque
Pertuis de la marine
59140 Dunkerque

Une journée avec les professionnels de l'action sociale : « **Intervenir au cœur d'une famille et si on parlait de nos familles** ».

Projection et Débat :

- **Projection des films** « Histoire des AFAD ou 50 années au service des familles » et le nouveau film de présentation des AFAD.
- **Un temps d'échange avec** la Caf du Nord, le Conseil Départemental du Nord, la Communauté Urbaine de Dunkerque et les associations de l'action sociale du littoral et de la Flandre intérieure.

Car
« La famille est l'un des piliers de notre société »
Elle est notre Engagement.

Notre leitmotiv « faire, faire-faire et laisser-faire »

Notre signature est bien plus qu'un « Service ». Elle revendique l'aide à la famille à partir du domicile et bien avant l'aide à la personne. Elle préconise une intervention à domicile permettant de préserver l'autonomie et d'éviter la rupture de liens sociaux. Encore plus qu'hier, forte de 70 années d'expérience au service des familles, les AFAD sont vigilantes. Vous pouvez compter sur elles.

« Ni service à la personne, Ni Aide à domicile, Mais résolument « Aide aux Familles »

La famille est au cœur de nos interventions



L'aide aux familles : et si l'histoire vous était contée ?

A la sortie de la débâcle et sous occupation allemande en 1942, la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), issue de la mouvance catholique sociale, crée la première Association Populaire de l'Aide Familiale (APAD) à Roubaix dans le département du Nord, dont le leitmotiv est « Aidons les mères ».

L'aide aux familles à domicile a été créée par des militants bénévoles qui avaient compris à quel point les familles modestes, de surcroît familles nombreuses vivant dans des conditions rudes et peu propices à l'hygiène, aux règles élémentaires de santé, avaient besoin d'être aidées, tout en orientant leurs actions vers la « responsabilisation » parentale.

L'après-guerre a renforcé ce mouvement : la lutte contre la misère et la détresse familiale ont été le catalyseur d'une nouvelle forme de bénévolat et par la suite d'entraide plus professionnelle.

Au cours des années 50, le métier de Travailleuse Familiale est né et a apporté une réponse à un besoin repéré et enfin reconnu, le mode de travail étant l'intervention à domicile. L'association Populaire d'Aide à Domicile fut la première association de Travailleuses Familiales sur le bassin dunkerquois et dans la vallée de la Lys.

Durant toutes ces années, la CAF financera près de 80 % des actions. Plus symboliquement, le Conseil Général interpellera également ces associations concernant les familles se trouvant en grande difficulté et nécessitant une assistance plus « sociale » dans le cadre de prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Une orchestration nationale est mise en place dès les premières créations d'associations. L'APAD sera représentée au niveau national par la Fédération Nationale des Associations Populaires de l'Aide aux Familles (FNAPAF) qui deviendra, en 1979, la Fédération Nationale de l'Aide Familiale à Domicile (FNAFAD). Elle regroupera plus de 80 associations de Travailleuses Familiales sur l'ensemble du territoire national. En 1981, le Service des Travailleuses Familiales devient l'Association Aide Familiale A Domicile.

En 1982, une convention tripartite est signée entre les CAF, le Conseil Général du Nord et les AFAD. En effet, par cet acte les financeurs reconnaissent le rôle social de l'association, prennent en compte les problématiques familiales et officialisent un partenariat.

Malheureusement, les besoins des familles sont de plus en plus importants du fait d'un taux de chômage croissant et de problématiques sociales grandissantes. De plus, les modifications profondes de la société concernant la structure familiale peuvent faire perdre les repères aux parents. Cela engendre un manque et des carences éducatives auprès de ces parents, qui n'arrivent plus ou ne savent plus quel cadre poser aux enfants.

C'est dans ce contexte que les AFAD travaillent de plus en plus pour le Conseil Général du Nord dans le cadre de l'ASE, du SSD et de la PMI. Elles jouent un rôle de plus en plus important dans le cadre de la prévention et de l'éducation familiale. Le partenariat et la collaboration avec les autres travailleurs sociaux se nouent. Le placement d'enfant est évité.

En 2001 des négociations se font entre la FNAFAD et une Fédération Nationale ayant principalement ses interventions au niveau de la personne âgée. Ces deux fédérations disparaissent au profit d'ADESSA le 1^{er} janvier 2002. Aux yeux de certains administrateurs des AFAD cette opération de rapprochement apparaît plus comme une fusion-absorption au profit de la fédération « personnes âgées ». Aussi, les associations de Dunkerque et d'Armentières se désolidarisent de la nouvelle instance. Aujourd'hui encore, les associations sont toujours à la recherche d'une fédération nationale. L'Union Régionale des AFAD est la seule instance s'intéressant aux professionnels d'intervention à domicile œuvrant pour et avec les familles.

Même orphelines de fédération nationale, les AFAD n'ont pas oublié leurs valeurs à savoir l'aide et l'entraide pour les familles. Notre professionnalisme est de plus en plus fort afin de répondre précisément aux attentes des familles aux réglementations toujours plus exigeantes, à la défense des valeurs de la république française et plus particulièrement de la laïcité. Les membres des associations s'entendent toujours à vouloir franchir de nouveaux pas dans l'histoire de leurs relations avec la population. La force de nos associations tient dans sa proximité avec les familles. Les intervenantes sont au cœur de la famille.

Dès 2000, les premières actions collectives ont été lancées. Une dynamique nouvelle a été amorcée. Les professionnels TISF ont monté plusieurs actions collectives sur les sujets (hygiène, sécurité domestique, logement, départ de vacances, petite enfance, groupe d'échange, culture...). La quasi-totalité de ses actions collectives se sont déroulées en partenariat avec les centres sociaux, les maisons de quartier, les RAM ou avec d'autres associations.

En effet, l'AFAD a pour mission de faire, de faire-faire et de laisser faire. Cela sous-entend, la recherche de l'autonomie, l'inclusion sociale, le vivre ensemble.

Dès 2003, l'AFAD constate que les familles qu'elle accompagne ne sont plus seulement les familles vivant en couple ou les familles nombreuses. Une nouvelle famille s'installe durablement passant de 10 % à 45 % en quelques années : « la famille monoparentale ».

Il y a donc lieu de s'interroger sur l'ensemble des préoccupations de ses parents isolés.

C'est pourquoi, dès 2006 en partenariat avec la CAF de Dunkerque, l'AFAD Littoral propose des nouveaux modes d'interventions permettant aux familles monoparentales de lever l'un des freins à une activité professionnelle : la garde d'enfant (Domi'Urgence, Domi'Sitter) ou encore permettant l'insertion par le logement (Mon logement ! Quel tracas !).

En 2014, le nouveau mode d'accueil de l'enfant à domicile se pérennise « Domi'Sitter et Domi' 6 plus ». L'expérience dunkerquoise est reproduite dans plusieurs associations du Département du Nord. Le benchmarking est en œuvre dans le réseau URAFAD. C'est la force de nos associations militantes.

La volonté des responsables de nos associations n'est pas la recherche de diversification des créneaux d'interventions dits « porteurs » mais bien d'accompagner des familles en difficulté avec des méthodes d'entrées diversifiées, avec l'intervention de professionnels de la famille qualifiés. Ce Service est une démarche prenant la famille dans son intégralité.

Si cela nous est possible, cela tient aussi et principalement à des partenaires qui nous accompagnent sur des projets en maillant leur savoir-faire.

C'est ainsi que la complémentarité des approches, des métiers, des moyens, a déjà donné naissance à des espaces d'interventions sociales innovantes co-portés par plusieurs associations et institutions tant par des prises en charge « individuelles » que « collectives » : lieu d'accueil enfants / parents, séjours familiaux, projet de réappropriation et d'embellissement du logement, formation BAFA de mères de familles éloignées de l'emploi, groupe d'expression de parents...

Tout en gardant nos spécificités, nos valeurs, notre éthique, il nous est possible de travailler ensemble.

Encore plus qu'hier, forte de 70 années au service des familles, les AFAD sont vigilantes. Vous pouvez compter sur nous.

Quelques chiffres 2005 – 2015

Chaque année les associations de Dunkerque et d'Armentières suivent plus de 700 familles en moyenne et plus de 1800 enfants.

En 10 ans, nous avons accompagné plus de 4000 familles et plus de 9 000 enfants de 0 à 16 ans.

✓ 100 000 heures d'interventions par an

✓ 110 salariés,

✓ Des dizaines de partenaires

✓ 10 bénévoles très impliqués

Notre Engagement

Notre signature est bien plus qu'un « Service » soulignée par notre logotype qui a pour ambition de sensibiliser sur l'Aide à la Famille à partir du Domicile et ce bien avant l'aide à la personne. Au-delà d'une intervention à domicile, nous préconisons le :

« Faire, faire-faire et laisser-faire »

en prenant en compte les services des territoires permettant de préserver l'autonomie et d'éviter la rupture de liens sociaux.

Les membres du Conseil d'Administration de l'AFAD Littoral et l'AAFAD Flandres-lys

AFAD Littoral

Présidente : Mme Jeanine BRAEM

Vice-Président : Mr Bernard LECOMTE

Trésorière : Mme Anne-Marie HAFI

Secrétaire : Mme Marie Jo BOUCHEZ

AAFAD Flandres Lys

Président : Daniel MADDELEIN

Vice-Président : Marc AVENEL

Trésorière : Christine LIONET

Trésorière Adjointe : Nathalie HAPIOT

Secrétaire : Elisabeth REVILLION

Secrétaire Adjointe : Monique GRUSO

AFAD littoral

Mehdi GUIROUS, Directeur

Francine PODEVIN, Responsable de Secteur

Céline VUILLEMIN, Responsable de Secteur

Marine RAIMOND, Responsable de secteur



Depuis 1971, l'AFAD aide et accompagne les familles du littoral. Les parents, les enfants, en difficultés sociales, médicales. L'aide à la fonction parentale est la priorité de chaque intervention à domicile.

Pour ce faire, l'AFAD s'appuie sur :

- Ses **professionnels de la famille et de l'intervention à domicile** ;
- Son **respect des valeurs et des familles** ;
- Sa capacité à **entreprendre et innover** pour répondre aux besoins des familles.

« L'AFAD au cœur des familles pour et avec elles ! »

Aider, soutenir et protéger la cellule familiale afin de la rendre autonome.

Une devise : « faire, faire-faire, et laisser faire. »

Les professionnels de l'AFAD accompagnent les familles au quotidien et réalisent, à partir de leur domicile, des actions sur la parentalité, et ont un rôle socio-éducatif. Les missions correspondent aux objectifs suivants : suppléance parentale, prévention, aide éducative...

L'AFAD intervient lors de la grossesse, la naissance, la maladie, la séparation, le deuil, les événements exceptionnels, et la reprise d'activité professionnelle.

Par leurs compétences professionnelles, les techniciennes de l'intervention sociale et familiale (T.I.S.F.), les auxiliaires de vie sociale (A.V.S.) et les auxiliaires familiales (A.F.) exercent des actions préventives, curatives, indispensables à maintenir ou rétablir l'équilibre et l'épanouissement de la famille.

La mission de l'AFAD est de travailler à la cohésion de la cellule familiale, et d'éviter tout placement des enfants.

Pour en savoir plus : www.afadlittoral.fr

AAFAD Flandres Lys

Véronique COSSART, Directrice

Emilie CARLIER, Responsable de Secteur

Anaïs DHUYSER, Responsable de Secteur



L'AAFAD Flandres Lys est une association Loi 1901 au service des familles. Elle a été créée le 1^{er} janvier 1972.

Forte de 40 ans d'expérience et de reconnaissance sur son territoire « Flandres Lys », l'AAFAD s'engage auprès des familles dans les moments difficiles ou exceptionnels de la vie pour préserver l'équilibre et l'épanouissement de la cellule familiale.

Nos responsables de secteur sont à votre écoute pour analyser vos besoins, construire une intervention personnalisée et vous proposer un personnel diplômé et qualifié qui interviendra selon vos besoins à votre domicile.

Les Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF), diplômés d'état, ont un rôle préventif, éducatif, de médiation, d'accompagnement et de soutien moral.

Les Auxiliaires de Vie Sociale (AVS) soulagent les familles dans l'accomplissement des tâches ménagères quotidiennes.

Nos professionnels agissent dans le respect de la dignité de chacun et en toute discrétion. Leurs interventions visent à répondre aux besoins des familles tout en favorisant leur autonomie.

Pour en savoir plus : www.aafad-flandres-lys.fr

Les valeurs de nos associations

Les valeurs de l'AFAD sont axées sur :

Promotion de la famille et de la fratrie

Les AFAD prennent en compte la cellule familiale dans sa globalité. L'intervention ne se focalise pas sur un individu mais sur l'individu au sein de la cellule familiale et son environnement.

Professionnalisme et compétences

Les AFAD s'engagent à répondre aux besoins des familles par l'intervention de professionnels compétents, diplômés et formés aux problématiques rencontrées.

Entraide

Les AFAD promeuvent une entraide à divers niveaux de l'organisation, entre professionnels, entre familles et au sein même de la cellule familiale. Cette entraide est née de la solidarité dans laquelle l'histoire des AFAD s'inscrit.

L'importance du domicile

Les AFAD ont fait du domicile le lieu d'intervention privilégié des professionnels. Le domicile est compris au sens de l'étymologie de foyer. Il est le point de rencontre. L'importance du domicile se justifie par sa fonction propre et l'impact sur les membres de la famille. Le domicile est effectivement le lieu de vie de la famille dans lequel sécurité, confort, bien-être sont propres à chaque famille. Il apparaît donc pertinent de travailler dans ce cadre pour redonner du sens aux interventions des professionnels. C'est également la possibilité aux professionnels de travailler sur le bien-être au domicile, vecteur de bien-être personnel et d'insertion sociale.

Indépendance et liberté d'esprit

Les AFAD se revendiquent comme étant des associations historiquement militantes dont l'indépendance et la liberté d'esprit contribuent à une réactivité face aux besoins des publics visés. Les réponses apportées sont souvent inscrites dans un cadre innovant et précurseur.

*Parmi les valeurs des AFAD, un questionnement est actuellement en cours de réflexion au sein des conseils d'administration : **la laïcité**. Cette valeur républicaine permet d'instaurer des principes simples favorisant le vivre-ensemble. Cette laïcité garantie à chacun une liberté de réflexion personnelle, une liberté de choix spirituel tout en respectant les autres et leurs croyances. Les AFAD ont à cœur d'intégrer cette notion à leurs propres valeurs.*

Accueil

L'accueil s'est fait dans le hall d'honneur de la CUD où des stands ont pu être installés :

- AFAD Littoral
- AAFAD Flandres Lys
- ARRFAP
- URAFAD
- AAE
- CAF du Nord
- CFTC
- CILGERE
- Conseil Départemental du Nord
- Crédit Coopératif
- Maison Flamande

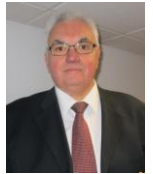


Ouverture du colloque



Madame Jeanine BRAEM, Présidente de l'AFAD littoral.

Mot d'ouverture de Monsieur Bernard LECOMTE, Vice-Président de l'AFAD littoral et Secrétaire de l'URAFAD.



Intervention de Monsieur Sony CLINQUART, 13^{ème} Vice-Président au développement social et solidaire et à l'enseignement supérieur de la CUD.



Intervention de Madame Jeanine BREAM, Présidente de l'AFAD Littoral :

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

C'est pour moi, Présidente de l'AFAD, un grand moment de fierté de vous recevoir tous ici, dans cette magnifique structure qui nous est prêtée par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Nous sommes ici pour ce colloque consacré aux AFAD – 70 ans avec les familles. En effet, ainsi que vous le verrez dans le film qui vous sera présenté dans quelques minutes, les origines de ce mouvement d'aide familiale a commencé il y a 70 ans pour répondre aux besoins des mères restées seules avec leurs enfants, les pères étant pris par leurs obligations militaires nationales.

Cet élan profond et sincère porté par la Jeune Ouvrière Chrétienne et la Jeunesse Agricole Chrétienne n'ont jamais faibli, et au fil des années s'est poursuivi, s'est structuré et s'est adapté aux nouveaux enjeux de notre société.

Aujourd'hui, nous sommes les héritiers de ces pionniers et nous continuons à aider et soutenir les familles avec enfants. Certes, les besoins actuels sont sans doute moins « ménagers » qu'il y a 70 ans car le profil des familles a beaucoup changé, mais ils n'en demeurent pas moins réels et nécessaires.

Le personnel a également changé, pour devenir apte à aider ces nouvelles familles dans leur parentalité et faire face aux nouveaux problèmes qui se greffent chaque jour. Le profil de chaque famille et les difficultés rencontrées sont si intimement différents, que cela nous demande d'apporter une réponse d'organisation et d'intervention profondément adaptée à chacune.

Dans notre domaine, nous avons un professionnalisme de pointe. Nous sommes une association qui sait être innovante, car nous sommes en permanence à l'écoute des besoins des familles. C'est ainsi que nous avons créé un service de mode d'accueil de l'enfant surtout à destination des familles monoparentales en formation ou insertion sociale. Nous allons au domicile quand les

Relais d'Assistantes maternelles, les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ne peuvent assurer une réponse. Nous prenons là encore les relais.

Mais surtout, la Caf du Nord a entendu notre appel en finançant à titre expérimental des interventions pour l'accueil des enfants lors de l'hospitalisation du mono parent, et nous sommes fiers d'avoir été les précurseurs de cette action dans le département du Nord.

Si nous avons un souhait, c'est qu'on nous permette, par une meilleure approche des problèmes présents et à venir, d'agir toujours plus en amont, en prévention afin d'éviter les écueils qui aboutissent souvent au placement des enfants contre lequel nous lutterons sans relâche.

En 2013 et 2014, nous avons réalisé notre évaluation interne. Cette démarche nous a permis d'aboutir à la réalisation d'un plan d'amélioration Qualité. De décembre 2014 à janvier 2015, nous avons scanné l'ensemble des éléments de l'association. Plus de 190 points relevés avec une cotation qu'il nous faut accepter.

Nous vous rassurons, la notation n'a pas été le triple A plus. Mais nous passerons de AA moins au triple A plus en 2017. Pour cela, il nous faut aussi construire avec nos représentants du personnel et nos salariées de nouvelles formes d'organisation du travail. L'annualisation du temps de travail a été mis en place dès 2004. En ce moment même, nous réalisons un audit sur la gestion du temps de travail avec le cabinet Fidal qui nous accompagnera vers cette démarche en nous permettant d'offrir aux personnels la sécurisation de leur emploi tout en garantissant aux familles le respect des rythmes et des mesures d'accompagnement de qualité.

L'AFAD Littoral est une association ingénieuse parce que nous trouvons d'autres actions sur les thématiques du logement, de la santé, de l'hygiène, de la culture, cela pour l'épanouissement des familles. Ingénieuse aussi parce que notre réflexion sur l'annualisation du temps de travail nous permet d'intervenir sur des horaires atypiques, le matin, le soir, le week-end, les jours fériés.

Nous sommes une association citoyenne, laïque, bien inscrite dans le pacte Républicain et dans le contrat social. En effet, nous sommes dans l'insertion, dans l'inclusion au cœur même des quartiers, dans les structures qui existent telles que les centres sociaux, les maisons de quartiers, avec les partenaires locaux.

Nous remarquons l'émergence de nouvelles familles : les familles monoparentales, les familles recomposées, les familles homoparentales. Nous sommes là pour les rendre autonomes et les regrouper autour des enfants qui sont le cœur de la cellule familiale. Aujourd'hui, nous avons 70 ans au service des citoyens, au service des enfants, des parents, de nos personnels. 70 ans de jeunesse car l'avenir ce sont les enfants qui feront les adultes de demain.

Nous sommes pour la mutualisation des réflexions, des actions et des ressources avec nos partenaires, tels que la CAF, les UTPAS, la Sauvegarde du Nord, l'AFEJI, l'AEE , l'AGSS de l'UDAF, les CCAS, les centres sociaux avec nos TIFS et nos AVS.

Pour exemple, cette journée a été possible grâce au soutien de la Communauté Urbaine de Dunkerque qui nous prête ces locaux ; et nous sommes réunis aujourd'hui pour réfléchir ensemble à de nouvelles perspectives de travail et de collaboration.

Nous faisons ces métiers Assistant de Service Social, Educateur, Conseiller, TISF, AVS pour l'aide, la solidarité, le bien être, le vivre ensemble. Et nous sommes toujours dans le même esprit que les premiers militants, il y a 70 ans, toujours inscrits dans une perspective économique, sociale et sociétale. Nous vous remercions sincèrement pour votre présence et nous comptons sur vous pour nous aider à nous améliorer encore et toujours pour les familles d'aujourd'hui et celles de demain. »



Intervention de Monsieur Daniel MADDELEIN, Président de l'AAFAD Flandres-Lys et de l'URAFAD :

« Mesdames, Messieurs,

*Comme vous allez le découvrir aujourd'hui, les Associations « AFAD » sont issues d'une initiative de familles mais surtout de jeunes femmes et de jeunes hommes, regroupées dans le Mouvement Populaire des Familles (MFP) et désireuses d'assurer une entraide pour pallier les difficultés multiples engendrées par la guerre et l'occupation. Le regroupement, dès 1947, en une seule fédération, la FNAPAF (**Fédération Nationale des Associations Populaires de l'Aide Familiale**), leur permet d'obtenir la reconnaissance de **la profession de travailleuse familiale** (aujourd'hui Technicien(ne) de l'Intervention Sociale et Familiale).*

La volonté des militants est : éduquer, former, transmettre et notre leitmotiv : faire, faire-faire et laisser faire.

Pour cela, une formation plus longue validée par un certificat d'aptitude délivré par le Ministère.

De plus, les années 60 voient apparaître les notions de psychologie et de psychanalyse.

En 1970, le maintien à domicile devient une priorité ainsi que le respect des droits de la famille a évoluer.

Après plusieurs décennies de travail d'entraide auprès des familles, les services de l'AFAD renforcent leurs compétences vers un travail d'aide et d'accompagnement social des familles que la vie rend vulnérable sur le plan social, éducatif et psychologique. Cette nouvelle orientation s'inscrit dans un partenariat avec les services des CAF, des Conseils Généraux et aujourd'hui Départemental pour l'Aide Sociale à l'Enfance et la Protection Maternelle et Infantile.

Nos AFAD sont des organisations laïques, qui fondent leur action sur le respect de chaque individu constituant une famille et toujours avec le plus profond respect des usagers, des salariés et de ses membres bénévoles et administrateurs.

Le projet des AFAD repose sur la confiance mutuelle: confiance que les usagers lui portent, confiance qu'elle inspire aux organisations partenaires. Nos AFAD sont des associations professionnelles, les intervenant(e)s et l'ensemble des salariés sont tenus à l'obligation de discrétion, et à la confidentialité. Nos associations agissent en s'interrogeant sur le sens de leurs missions s'efforcent d'agir avec bon sens, de la façon la plus juste possible, et la mieux adaptée à chaque situation et à chaque moment. Elles situent leurs missions dans la relation, le dialogue.

Nous avons une culture spécifique fondée sur l'intervention au sein du domicile et à partir du domicile au profit des familles en difficultés et ce dans tous les événements importants de la vie de cette famille : grossesse, naissance, garde d'enfants, éducation, séparation, gestion de la famille.

Les AFAD gèrent plusieurs missions avec le TISF (Technicien(ne) de l'Intervention Sociale et Familiale), l'AVS (Auxiliaire de Vie Sociale) en direction des familles, des personnes handicapées et des personnes rencontrant momentanément des difficultés sur l'ensemble des territoires des FLANDRES.

Nous apportons notre soutien en cas de grossesse difficile pour la gestion du quotidien et des autres enfants. Lors de la naissance : nous aidons aux soins du nouveau-né et à la prise en charge de la fratrie. Au sein des familles nombreuses ou recomposées pour donner une nouvelle organisation à la famille. En cas de maladie d'un parent ou d'un enfant en soulageant et accompagnant momentanément la famille. Lors d'un événement exceptionnel pour l'aide au déménagement et réaménagement.

Nous facilitons également le retour à l'activité des familles, en facilitant la reprise d'activité lors de formations, stages, entretiens d'embauche par une garde d'enfants à domicile.

Notre aide se situe également dans l'accompagnement à la fonction parentale pour favoriser les démarches et activités quotidiennes, favoriser l'éveil de l'enfant, aider à la relation parents / enfants. En cas de rupture familiale telles que séparation, divorce, incarcération, décès, nous sommes aussi présents.

Mais, les représentants de la Caf du Nord, du Département et nos partenaires vous expliqueront mieux que moi les modalités d'interventions.

Notre personnel est compétent, motivé et en capacité de répondre à un grand nombre de situations de la vie car il leur est demandé d'anticiper, de d'adapter et d'entreprendre avec le parent.

Les situations sont devenues aujourd'hui plus complexes de par les modes de vie et de communications.

Nos AFAD qui couvrent le territoire des Flandres d'ouest en est, de la mer du nord à la limite de la métropole lilloise. Du Nord au Sud, de la frontière belge au Pas de Calais.

C'est aussi plus de 700 familles et près de 1800 enfants accompagnés chaque année.

C'est plus de 100 000 heures d'interventions réalisées par 110 salariés aidés par dix bénévoles très impliqués. POUR aider, soutenir, protéger la cellule familiale et la rendre autonome. Au maintien ou au rétablissement de l'équilibre et l'épanouissement de la famille.

MALHEUREUSEMENT, nous le constatons les difficultés familiales s'accroissent et les problématiques sont de plus en plus complexes.

La précarité touche de plus en plus de personnes et il est de plus en plus difficile de s'en sortir SEUL.

DE PLUS, l'exercice qui oscille entre placement et maintien à domicile est difficile.

C'est dans cet environnement de crise économique importante et durable que nous devons agir.

La prise en charge aujourd'hui des enfants de moins de 18 ans se situe autour de 2% avec des chiffres plus importants pour le Département du Nord et plus encore pour notre bassin des Flandres.

De même, le pourcentage de ménages vivant sous le seuil de pauvreté est plus élevé que sur le plan national. Avec une population également moins qualifiée. Face à ces difficultés, les besoins de formation deviennent plus pressants et pas toujours pris en compte dans nos financements.

Faciliter le développement des liens entre la famille et l'extérieur, ainsi qu'entre les membres de la famille. En s'appuyant sur les compétences parentales qui sont diverses et multiples et surtout ne pas oublier de VALORISER LES PARENTS.

Le rapprochement entre les différents acteurs de l'action sociale est plus que jamais nécessaire pour une meilleure appréhension et compréhension des expériences, des compétences et savoir-faire des uns et des autres et ainsi mieux coopérer.

En un mot « PARTENAIRE ». Comme vous le découvrirez cette après-midi dans l'un des ateliers. Développer des projets communs, conduire à proposer de nouvelles formes d'accompagnement.

Nul doute que cette journée d'échanges permettra aux uns et aux autres de mieux se connaître, de se reconnaître, d'échanger, de proposer, de construire des projets communs au profit de nos bénéficiaires, de nos concitoyens.

70 ans, certes mais toujours et encore force de proposition.

Merci à vous d'être venu et merci de nous soutenir pour les enfants, les jeunes, les parents et surtout pour les familles de notre belle et grande région. »





Intervention de Monsieur Benoît VANDEWALLE, Conseiller Départemental représentant de Doriane BECUE, 12^{ème} vice-président Enfance Famille Jeunesse:

*« Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque,
Monsieur le Vice-Président de l'AFAD,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,
Mesdames et Messieurs les représentants de la CAF,
Mesdames et Messieurs,*

Tout d'abord, je tiens à excuser Mme Doriane BECUE, vice-présidente du Département à l'enfance, à la famille et à la jeunesse.

Mme BECUE devait intervenir ce matin, mais un impondérable l'a empêchée d'être parmi nous aujourd'hui, et c'est un grand plaisir pour moi de représenter le département et de participer au lancement de ce premier colloque des AFAD Littoral et Flandre Lys dans le cadre de la journée internationale de la famille.

70 ans, quel bel âge. Je peux vous assurer Mesdames et Messieurs les administrateurs que vous portez merveilleusement vos années.

Comme le disait Francis BACON : « On peut être vieux à trente ans, et jeune à quatre-vingts. » Je peux vous assurer que les AFAD sont toujours jeunes car au cœur des préoccupations des familles de nos territoires.

Si les problématiques ne sont plus les mêmes après la seconde guerre mondiale (lors de la création de votre mouvement), que de nos jours, vos objectifs sont plus que jamais d'actualité.

En effet, les AFAD ont pour mission de faire, de faire-faire et de laisser faire. Cela sous-entend, la recherche de l'autonomie, l'inclusion sociale, le vivre ensemble.

Depuis 1982, votre action est reconnue et soutenue par le Conseil Général d'alors et par le Conseil Départemental aujourd'hui.

Chaque année les associations de Dunkerque et d'Armentières suivent plus de 700 familles en moyenne et plus de 1800 enfants. En 10 ans, vous avez accompagné plus de 4000 familles et plus de 9 000 enfants de 0 à 16 ans avec 100 000 heures d'interventions par an.

Cela démontre un investissement énorme de votre part, grâce aux bénévoles et aux salariés de vos associations.

Vous pouvez compter sur le Département du Nord comme l'un de vos partenaires. Mais c'est avant tout un rapport gagnant/gagnant. L'aide familiale à domicile nécessite un maillage territorial fort. Par votre expérience et la qualité de vos services, il était naturel que vous soyez reconnu comme l'un des meilleurs représentants pour ces missions, je peux par exemple citer l'Aide Sociale à l'Enfance, la Protection Maternelle Infantile, ou encore les placements.

C'est donc au-delà d'un simple travail en partenariat, une étroite collaboration entre les structures du département et vos associations.

La philosophie qui vous meut dépasse largement une simple question d'assistance. C'est la recherche d'autonomie des familles qui vous motive. Par ailleurs, ce sont de plus en plus souvent des familles monoparentales avec une mère devant faire face à des difficultés financières en plus de la complexité des modes de garde.

Je salue ici les initiatives Domi' Sitter et Domi' 6 plus qui permettent à ces mères de reprendre confiance en elle, par un accompagnement et une aide concrète qui leur permet souvent de

s'orienter à nouveau vers le monde du travail ou simplement pouvoir se soigner comme je l'évoquais à l'instant avec Mme BRAEM.

On ne peut comprendre le rôle essentiel de votre travail auprès des familles qu'en plaçant la situation sociale et économique de notre département du Nord.

Ainsi, le chômage dans le Nord frôle les 13 % à la fin 2015. De même, le taux de pauvreté est en moyenne de 19 % avec des secteurs dépassant les 25 % sur le littoral. C'est donc parfois, près d'un quart de notre population vivant sous le seuil de pauvreté !

Notre nouvelle région Les Hauts de France est la troisième la plus pauvre de France.

De même, au niveau de l'éducation, 60 % de la population de 15 ans et plus dans le Nord ont un niveau scolaire avec un diplôme en dessous du bac (10 points de plus que la France).

On ne peut pas rester indifférent devant ce tableau. L'objectif n'est donc pas de se contenter de « limiter la casse », si je peux me permettre, mais de briser le cercle infernal où le désarroi engendre le pessimisme.

Dans ce sens, les objectifs des AFAD prennent précisément le bon chemin :

- redonner l'autonomie des familles,*
- leur donner les outils pour affronter ce monde de plus en plus dur,*
- et surtout leur indiquer que la solidarité a encore ses lettres de noblesse dans le respect des valeurs de la République.*

Dans le département du Nord, l'équilibre financier est extrêmement complexe. Je n'ai pas souhaité ce matin me placer sur le terrain polémique. Il y a une majorité, dont je ne fais pas partie, qui a fixé ses orientations, ses priorités et ses économies.

J'en regrette certaines lorsqu'elles touchent le financement des structures indispensables au plus fragiles. Pourtant, sur ces questions on ne peut pas être dogmatique ni être une calculatrice sans tenir compte de la vie des familles, des femmes et des enfants du Nord.

Mais je reste tout autant dubitatif des orientations budgétaires de nos dirigeants nationaux qui sous l'autel des économies des finances publiques baissent drastiquement les dotations (qui atteindra 128 millions de baisse en 2017) et augmentent le reste à charge RSA de notre collectivité (420 millions d'euros non compensés en 2015).

La recherche d'économie peut être louable, mais avant de souhaiter que la France aille mieux, je souhaite que les français en général et les nordistes en particulier aillent mieux.

C'est devant cette équation complexe que le Département du Nord doit travailler, le plus humainement possible, et je reste persuadé que chaque conseiller départemental de la majorité ou de l'opposition en est convaincu.

Enfin, il est temps de conclure et si je ne peux pas nous souhaiter de se revoir pour les prochains 70ème anniversaire, c'est un peu tard, je me contenterai de patienter jusqu'au prochain colloque. Je précise que le 10 mai est une excellente date à mes yeux, un souvenir de 1981 mais aussi la célébration de l'abolition de l'esclavage.

En attendant je vous souhaite un colloque riche et des travaux fructueux. »



Intervention de Lydie LIBRIZZI, Présidente du Conseil d'Administration de la CAF du Nord et de Bernard LIEFOOGHE, Président de la Commission territoriale du site de Dunkerque:



Lydie LIBRIZZI : *« Mesdames, Messieurs bonjour, Nous sommes très heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour ce colloque consacré à une belle action : l'aide à domicile. »*

Bernard LIEFOOGHE : *« c'est quoi pour vous la liberté ? »*

Lydie LIBRIZZI : *« Sans hésitation je répondrai l'autonomie, l'indépendance, être en capacité d'assurer chaque jour les actes de ma vie. »*

Bernard LIEFOOGHE : *« Mais il arrive hélas parfois que cette autonomie soit fragilisée. Cela impacte la cellule familiale et son organisation. Le plus souvent c'est à la suite d'une grossesse, d'une naissance, d'une rupture familiale ou d'une maladie. Il arrive aussi qu'un parent soit obligé de s'impliquer dans une démarche d'insertion, ce qui le rend indisponible temporairement pour les siens. Alors, concrètement Lydie, face à une grossesse difficile, un accouchement fatiguant, une rupture familiale déstabilisante ou une maladie qui vous diminuerait, que feriez-vous pour traverser ces temps de vie difficiles? »*

Lydie LIBRIZZI : *« En ce qui me concerne, si pendant une période de ma vie je devenais indisponible temporairement pour les miens, je me renseignerai immédiatement auprès de la CAF, en me rendant sur leur site caf.fr pour savoir quelles sont les aides et services proposés. »*

Bernard LIEFOOGHE : *« Effectivement sur le site caf.fr les allocataires peuvent apprendre que la CAF attribue des aides aux associations d'aide à domicile qui interviennent sur ses mêmes champs de compétence et je les cite :*

- concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale,*
- accompagner la parentalité et faciliter les relations parents enfants,*
- animer la vie sociale, le logement et l'habitat,*
- aider à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi.*

Les allocataires découvriront également que c'est la CAF qui passe convention avec les associations d'aide à domicile et trouveront aussi leurs coordonnées sur le site.

Les interventions d'aide à domicile, réalisées par des professionnels qualifiés, que ce soit des techniciens de l'intervention sociale ou des auxiliaires de vie sociale, aideront les familles à gérer leurs tâches quotidiennes.

C'est important d'autant qu'on sait tous que la répercussion de ces difficultés sur les enfants est sensible et peut les mettre en danger. »

Lydie LIBRIZZI : *« C'est pourquoi, l'une des missions de la CAF est de veiller aux plus fragiles et d'accompagner les parents en soutenant, avec conviction, les associations d'aide à domicile.*

La CAF a financé, en 2015, dans le Nord l'activité de 78 techniciens de l'intervention sociale et familiale et de 78 auxiliaires de vie sociale pour un montant global de 5,7 millions d'euros. »

Bernard LIEFOOGHE : *« De mon côté, je compléterai en précisant que 358 familles du Littoral et de Flandre Lys ont recouru à l'aide à domicile en 2015.*

Les AFAD Flandre Lys et du Littoral ont pratiqué 451 interventions. Plus d'une par jour !

En complément de ces actions, je souligne que l'AFAD du Littoral a également mis en place en 2015, quatre actions collectives soutenues financièrement par la CAF. »

Lydie LIBRIZZI : *« Les motifs des interventions tournent principalement autour de la naissance, de l'adoption, de la grossesse, de la famille nombreuse et des soins médicaux. Ce point sera d'ailleurs approfondi par les professionnels de la CAF lors de leur intervention dans la matinée.*

C'est important d'investir dans l'aide à domicile, d'une part pour l'équilibre de la vie familiale et d'autre part, pour la construction de l'enfant.

Aussi, en 2016, la CAF a prévu de financer ces structures à hauteur de:

- 524 000 euros pour l'AAFAD Flandre Lys,

- 378 128 euros pour l'AFAD Littoral.

Je profite de l'occasion pour dire que nous finançons l'aide à domicile, conjointement avec le Conseil départemental avec lequel nous nous retrouvons régulièrement dans les comités locaux d'aide à domicile. »

Bernard LIEFOOGHE : « Un petit aparté mais de taille. Je tiens à rappeler que le soutien de l'aide à domicile s'inscrit, pour la CAF, dans notre valeur de solidarité, dans notre mission d'insertion au service d'un monde plus humain, plus social, plus solidaire et que tout cela contribue au « vivre ensemble ». »

Lydie LIBRIZZI : « Alors, merci aux associations d'aide à domicile, à leurs professionnels. Merci aux techniciens de l'insertion sociale et familiale et merci aux auxiliaires de vie. Ils accompagnent humainement les personnes, participent à la réalisation des tâches quotidiennes des familles pour les soulager dans une période difficile.

C'est un beau et utile métier !

Merci aux professionnels de la CAF qui accompagnent les AFAD.

Merci à Sandrine SALVALAGGIO et à Virginie DESCAMPS. Merci à Carol THOOR, Florence DEVOS et à Audrey BUISINE. Votre travail est essentiel.

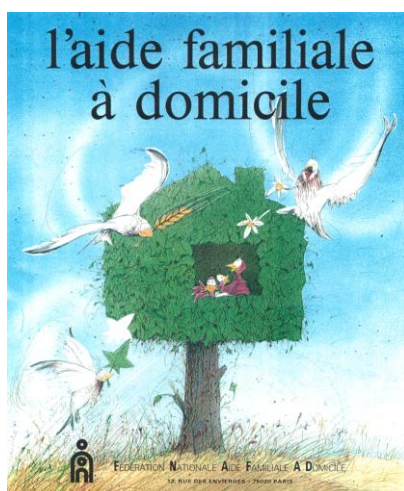
Beau et constructif colloque ! »



Projection du film
« Histoire des AFAD ou 50 années au service des familles »

Vous trouverez ci-dessous le lien afin de visionner le film :

<https://drive.google.com/open?id=0B7WdYYTQKrrqRHQ5SzFEM0dZbUk>





Etat des lieux par Madame Christelle DECAT, Responsable du secteur Enfance Jeunesse Famille à l'URIOPSS Nord Pas de Calais

« Je remercie les associations de Dunkerque et Armentières de me donner la parole au nom de l'URIOPSS Nord Pas De Calais.

Lorsque cette journée a été organisée, Mehdi GUIROUS Directeur de l'AFAD de Dunkerque m'a demandée d'intervenir pendant une dizaine de minutes pour évoquer le travail des associations de familles auprès de familles dans une société en évolution...Vaste débat

Et puis Mehdi sachant que l'URIOPSS assure une veille législative m'a demandé de compléter mon propos sur la nouvelle loi relative à la protection de l'enfant du 16 mars dernier.

« Tout ça en moins de 10 minutes » m'a-t-il dit « le planning est chargé ! »

Alors Mehdi, tu m'excuseras d'avoir fait des choix dans mon propos et mesdames messieurs vous m'excuserez de ne pas tout développer

Je commencerai par présenter l'URIOPSS Nord Pas de Calais :

Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux.

C'est une association loi de 1901, une tête de réseau.

Depuis 1948, date de sa création, elle regroupe la plupart des associations et organismes privés non lucratifs de l'action sanitaire, médico-sociale, et sociale de la région Nord - Pas-de-Calais.

Elle s'inscrit elle-même dans un réseau composé de vingt-deux unions régionales et d'une union nationale, l'UNIOPSS.

Elle porte des valeurs :

- la primauté de la personne,
- la non-lucrativité et la solidarité,
- la participation de tous à la vie de la société,
- l'innovation dans les réponses sociales, alimentée par l'observation des besoins.

Veiller aux intérêts des personnes fragiles dans la construction des politiques sociales est le fondement des associations de solidarité. Fidèle à ses valeurs, l'URIOPSS valorise le secteur à but non lucratif de solidarité en France.

L'URIOPSS fait le lien entre l'Etat, les pouvoirs publics territoriaux et les associations afin de permettre la prise en compte de ce public dans toutes ses spécificités. Pour cela, elle organise une concertation et une représentation transversales dans les secteurs traditionnels de l'action sanitaire et sociale.

Elle propose des temps de réflexion où les associations adhérentes remontent leurs préoccupations de terrain à leurs différents partenaires (institutionnels, administrations...) pour ensemble faire avancer le débat.

Elle développe et crée un partenariat actif entre les associations et les collectivités publiques, territoriales et locales dans le respect et la promotion de chacun.

C'est dans ce cadre, que je suis amenée à travailler avec les associations adhérentes au réseau dont les AFAD font partie

C'est dans ce cadre, que je suis à l'écoute des préoccupations des associations, des remontées de

pratiques, des difficultés techniques et/ou financières et aussi des réussites d'actions dans la protection de l'enfance.

C'est ainsi que j'entends les paradoxes actuellement vécus par les associations sur les contraintes budgétaires, le pilotage difficile et la réalité des besoins des familles accompagnées ou à accompagner.

La complexité des familles ou plutôt la complexité des compositions familiales est une réalité. A partir de différentes recherches et aussi en fonction de ce que j'entends dans les associations, je peux dire que :

Parmi les enfants accompagnés dans le cadre de la protection de l'enfance, il y a de plus en plus de familles monoparentales et/ou recomposées parfois multi recomposées. Beaucoup d'entre eux ont des « pères » et des « mères » successifs (des figures paternelles et maternelles), biologiques et des « faisant fonction de substitut maternel et paternel ».

Cette prise en compte amène les intervenants du domicile à travailler non seulement avec les détenteurs de l'autorité parentale mais aussi avec l'ensemble des acteurs familiaux qui sont en interrelation avec l'enfant : grands-parents, fratrie, beaux-parents, demi-frères et sœurs, famille élargie ...

La notion de famille s'éloigne donc de la représentation traditionnelle la circonscrivant à l'enfant et à ses parents ainsi qu'à la fratrie. Force est de constater que pour une seule famille le nombre d'interlocuteurs est plus important qu'auparavant.

C'est avec ces nouvelles formes de famille que notamment les acteurs des associations d'aide à domicile travaillent aujourd'hui. Des familles en mouvement dans une politique en mouvement.

Pour autant, le rapport sorti en février 2016 de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale sur l'entourage des enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance, démontre que peu de recherches ont jusqu'à présent visé à approfondir la connaissance du profil de ces familles.

Dans ce rapport, on parle « d'invisibilité » de ces familles d'enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance : d'invisibilité de leurs conditions matérielles, de leurs soutiens familiaux, de leur rôle éducatif auprès de leurs enfants, de leur bonne volonté et de leurs efforts.

En étant en lien avec les différents intervenants du domicile (TISF, AVS,...), on entend toutefois les profils évoqués, les difficultés rencontrées et les réussites possibles.

L'observation sociale est à l'œuvre mais a parfois des difficultés à s'exprimer. Il importe que tous les acteurs, y compris ces métiers du domicile puissent avoir une place dans l'observation sociale, l'évaluation des besoins, l'analyse concrète des actions et des objectifs à poser avec la famille.

Car ce sont ces acteurs qui, quand elles sont saisies par le département, sont au cœur de l'intimité des familles et passent plusieurs heures à la suite au domicile. Elles agissent en soutien à la parentalité dans le quotidien, au plus près des parents et de leurs enfants.

Les associations d'aide à domicile peuvent également intervenir en première intention, notamment dans le cadre de financement par la Caisse d'Allocations Familiales. Elles sont alors au cœur de l'observation sociale, de l'analyse, elles évaluent les besoins avec les parents et mettent parfois à jour des situations familiales difficiles.

Les associations d'aide à domicile familles font le constat qu'aujourd'hui, la TISF n'est plus sur son véritable métier.

Il peut y avoir un décalage dans les prescriptions d'évaluation et/ou de contrôle et la nature même du métier de TISF basée sur la prévention.

Pour autant, les associations forment leurs intervenants à la complexité des situations pour assurer un accompagnement de qualité.

La délibération cadre du Département du Nord de décembre dernier, place la prévention au cœur de l'intervention en protection de l'enfance. Ce qui est une bonne chose.

Toutefois, un directeur d'association me disait qu'« il ne peut y avoir sans cesse un effet de balancier entre la demande d'assurer les visites médiatisées et l'arrêt de demandes de ces mesures. A chaque changement de braquet, il y a des incidences sur l'emploi. S'il est décidé d'arrêter les visites médiatisées, il importe de compenser l'activité par le financement d'actions de prévention. » La continuité, la visibilité sur le long terme sont des axes nécessaires pour assurer un accompagnement de qualité.

Je vais tenter de parler de la nouvelle loi de protection de l'enfant....

Alors :

Cela n'a pas dû vous échapper la loi 2016-297 relative à la protection de l'enfant a été publiée le 14 mars 2016.

Elle est issue d'une proposition de loi déposée au Sénat le 12 septembre 2014.

Cette loi comporte 3 titres qui posent les grandes thématiques et enjeux de la réforme de la protection de l'enfance : améliorer la gouvernance nationale et locale de la protection de l'enfance, sécuriser le parcours de l'enfant en protection de l'enfance et adapter le statut de l'enfant placé sur le long terme.

Pour évoquer cette loi ce matin, j'ai choisi de me pencher sur la prévention car c'est au cœur de ce qui préoccupe les associations d'aide à domicile et aussi parce que l'UNIOPSS est associée à la rédaction du futur décret "protocole de prévention".

En effet, l'UNIOPSS a participé le 14 avril dernier à la Direction Générale de la Cohésion Sociale, à un groupe de travail dédié à la rédaction du futur décret "protocole de prévention" prévu par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

La loi du 14 mars 2016 prévoit donc de redonner toute sa place à la prévention, en mettant l'accent sur la gouvernance.

L'article L.112-5 vient compléter le code de l'action sociale et des familles en instaurant la mise en place de protocoles de prévention sur chaque département, sous le pilotage du président du Conseil Départemental.

Dans le cadre de la rédaction du décret d'application prévu par la loi, plusieurs questionnements ont été soulevés par le groupe de travail : notamment les finalités et la définition des protocoles de prévention ; les modalités de mise en œuvre de ces protocoles ; le périmètre de la prévention et les acteurs concernés ; l'articulation des protocoles avec les outils de gouvernance locale existants.

L'UNIOPSS a souhaité mettre l'accent sur le rôle et la complémentarité du « protocole » par rapport aux outils préexistants, notamment le schéma départemental arrivé à terme aujourd'hui pour le département du Nord et le schéma de services aux familles, en cours de réalisation pour le département du Nord.

Par ailleurs, il est nécessaire pour l'UNIOPSS d'adopter une acception large de la prévention : universaliste, basée sur les compétences des familles et sur le développement complet des enfants.

Enfin, l'UNIOPSS souhaite que le secteur associatif soit systématiquement concerté dans le cadre de la réalisation de ces protocoles.

Une deuxième réunion sera organisée fin mai 2016 à la DGCS pour finaliser ce décret.

Il importera à l'URIOPSS d'être en veille pour la mise en œuvre de cette concertation dans la rédaction de ce protocole sur le département du Nord.

De plus, l'URIOPSS Nord Pas de Calais est associée aux réflexions menées par la CAF du Nord et participe au comité de préfiguration du Schéma Départemental des Services aux Familles pour le Département.

En outre, la loi du 14 mars 2016 rappelle la place centrale accordée à l'enfant, et notamment la place importante consacrée à l'évaluation des besoins de l'enfant dans un souci de sécurisation de son parcours notamment en matière de cohérence et de continuité.

Le Projet Pour l'Enfant déjà prévu dans la loi de 2007 devient une pièce maitresse de l'accompagnement. Les associations d'aide à domicile ont ou auront à intégrer leur projet d'accompagnement dans le PPE.

En conclusion à mon propos, je souhaite rappeler que les familles ont des compétences qu'il importe de valoriser, que les acteurs du domicile ont toute leur place dans l'accompagnement des familles, que la prévention permet d'éviter les placements : oui sans doute

Toutefois, il importe de rappeler que la prévention nécessite des moyens d'agir, du temps, des essais/ erreurs, des expérimentations, des innovations.

Les associations peuvent être actrices de cette prévention, c'est leur raison d'exister.

Il leur reste à faire mieux connaître leurs actions, à les valoriser davantage. Il reste également à être mieux reconnues par les partenaires et à mieux mesurer l'impact de leurs actions. »



Professionnalisation des métiers de l'aide à domicile par Madame Céline WOESTYN, Responsable du Pôle Littoral à l'ARRFP

Vous trouverez ci-dessous le lien afin de visionner la présentation diffusée :

<https://drive.google.com/open?id=0B7WdYYTQKrrqTmwwV2o5UFFTTTA>



L'évolution des motifs d'intervention, éléments de bilan et perspectives par Mesdames Audrey BUISINE et Florence DEVOS, Chargées de Conseil et de Développement en Action Sociale à la CAF du Nord

Vous trouverez ci-dessous le lien afin de visionner la présentation diffusée :

<https://drive.google.com/open?id=0B7WdYYTQKrrqWlo3ZnVzUmVDZzA>



La place des professionnels de l'aide à domicile en lien avec les cadres d'intervention : la gradation des interventions par Monsieur Arnaud JEANNE, Directeur Territorial Flandres Maritime

LECTURE TRANSVERSALE DES 3 DELIBERATIONS DEC 2015

- Soutien à la vie à domicile
- Citoyen acteur du projet
- L'évaluation des besoins dans une logique de parcours
- Engager collectivement le chantier de la prévention

ENJEUX PORTRAIT DE T

- > Des indicateurs de vulnérabilité plus favorables que moyenne D 59
 - > Strat prév, discrimination +
 - > Carences éducatives prédominantes
 - > Médiation et conférence familiale
 - > Une culture du placement judiciaire
 - > Interroger pratiques IP et diversification offre

La place des professionnels de l'aide à domicile en lien avec les cadres d'intervention : gradation des interventions.

EVOLUTION REGLEMENTATION LOI DU 14 MARS 2016

- Consignation allocation ARS
- Création du conseil Na de la protection E
- Réécriture art PPE
- Cadrage CRIP
- Stabiliser le parcours de l'enfant

REGIE ET DELEGATION SP LE FAIRE, LE FAIRE FAIRE, AVEC OPERATEURS /PARTENAIRES/COOP

- > Enjeu de l'équité, la mutabilité et continuité
- > Enjeu de l'innovation dans le secteur public et les 6 virages à prendre

Définition de l'innovation T : « consiste en une réponse nouvelle (ou transférée dans un contexte nouveau) à une problématique et/ou un besoin identifiés collectivement dans un T, en vue d'apporter une amélioration du bien être et un développement local durable »

Marcel Jaeger « l'innovation un levier des nouvelles politiques plus que la conquête de l'autonomie des acteurs »

M Autes « l'innovation exemple du non problème, elle est l'essence du travail social »



Vous trouverez ci-dessous le lien pour visualiser le tableau de gradation :

<https://drive.google.com/open?id=0B7WdYYTQKrrgQlpncVVBdnVkYU0>



Intervention de Madame Violaine FRUMIN, Juge des enfants au Tribunal pour Enfants de Dunkerque-Lille

« Je suis particulièrement heureuse d'être présente parmi vous aujourd'hui car l'une des frustrations des Juges des enfants, c'est de ne jamais ou presque jamais voir les TISF ou les AVS, alors que ces professionnels constituent un outil de premier ordre dans les accompagnements éducatifs mis en oeuvre par les Juges des enfants.

Et les Juges des enfants sont très friands de toute source d'information susceptible de le renseigner sur les conditions de vie des enfants au quotidien et dans la relation avec leurs parents. Or, lors des audiences en assistance éducative, le Juge des enfants n'a bien souvent comme interlocuteur partenaire que le référent de l'Aide sociale à l'Enfance ou le travailleur social en charge de la mesure éducative exercée à domicile.

Pourtant, un regard extérieur, surtout exercé dans des conditions différentes de relations avec la famille, peut être très riche en enseignement et très précieux pour le magistrat.

De manière paradoxale en effet, et alors que le Juge des enfants ne connaît pas la famille, pour ne la voir qu'une voire deux fois par an dans son cabinet, il peut prendre des décisions très douloureuses, pouvant aller jusqu'au placement des enfants.

C'est pourquoi le Juge des enfants a besoin, pour l'aider dans sa prise de décision, de regards croisés des différents professionnels intervenant auprès de cette famille.

Pour cela, il peut avoir recours, outre le service éducatif spécialement missionné pour la mesure éducative ordonnée, à d'autres partenaires qui interviennent dans l'accompagnement éducatif de la famille.

Le Juge des enfants ne les désignera pas directement mais pourra évoquer la participation de ces services, tels les TISF ou AVS, dans le projet éducatif défini lors de l'audience.

Les TISF et AVS peuvent intervenir ainsi dans tous les types de mesures éducatives prononcées par le Juge des enfants.

On pense au placement en premier lieu dans le cadre duquel le magistrat peut prononcer des droits d'hébergement en faveur des parents en présence totale ou partielle d'une TISF.

Le rôle des TISF est alors de soutenir les parents dans l'exercice de leur parentalité envers leurs enfants, et favoriser des temps d'échange riches entre parents et enfants malgré le placement. Il s'agit aussi de redonner leur place aux parents, non seulement dans la manifestation de l'affection à prodiguer à leurs enfants mais aussi dans la pose d'un cadre éducatif sécurisant et structurant pour les enfants.

Le but de cette intervention est de permettre peu à peu aux parents de prendre de plus en plus d'assurance dans la prise en charge de leurs enfants et de permettre au fil du temps une diminution progressive de la présence du professionnel et vers une extension des droits parentaux.

Le droit d'hébergement parental en présence d'une TISF constitue ainsi une étape dans le retour de l'enfant au domicile et c'est cette utilisation des TISF qui semble actuellement privilégiée par l'Aide sociale à l'Enfance pour le recours à ce type d'intervention.

Pourtant, et même hors la préparation d'un projet de retour de l'enfant au domicile, l'accompagnement par une TISF auprès de la famille dans le cadre d'un placement judiciaire, permet à l'enfant d'être un peu chez lui, dans son environnement auprès des siens, en toute sécurité. Ce temps est important pour que l'enfant puisse vérifier qu'il conserve bien sa place chez lui auprès des siens, même si son placement a vocation à durer dans le temps.

C'est pourquoi l'accompagnement des TISF et des AVS doit rester un outil primordial du soutien à la parentalité dans le cadre des placements, même en l'absence de préparation d'un retour au domicile immédiatement.

Mais ce soutien à la parentalité de la part des TISF peut aussi s'exercer hors mesure de placement et on voit de plus en plus souvent les services d'AEMO (Assistance Educative en Milieu Ouvert) proposer l'intervention de TISF et d'AVS dans le cadre de l'exercice de la mesure éducative, en complément de l'intervention du service éducatif.

Les TISF peuvent en effet intervenir de manière plus concrète sur des temps spécifiques de la prise en charge des enfants qui peuvent cristalliser les difficultés (repas, couchers, toilette, devoirs), tandis que le service d'AEMO exercera un accompagnement plus global par des entretiens familiaux amenant chaque membre à réfléchir à son fonctionnement.

Il n'est ainsi pas rare que soit mentionnée comme objectif d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert l'intervention d'une TISF pour accompagner la famille.

Enfin, est depuis récemment développée l'intervention de TISF dans le cadre des mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial, qui sont des mesures concernant certes le budget des familles mais qui constituent une réelle mesure éducative permettant de travailler, en partant du budget, les positions éducatives des parents envers leurs enfants, et leurs responsabilités parentales (savoir anticiper les dépenses, savoir dire non aux demandes financières injustifiées des enfants, savoir prioriser leurs besoins,...)

De plus en plus, les services éducatifs exerçant ces mesures proposent l'intervention de TISF et d'AVS afin d'accompagner les familles dans le suivi éducatif, par l'organisation de sorties extérieures par exemple, la prévision d'activités familiales, l'anticipation des activités ou colonies de vacances pour les enfants.

A tous les stades de l'accompagnement et quelle que soit la mesure prononcée, le concours des TISF et des AVS permet à la famille de progresser, aux parents de prendre conscience de la réalité de leurs tâches, accompagnés par une personnes bienveillante qui les suit concrètement dans des actes de la vie quotidienne avec leurs enfants.

Malheureusement, le Juge des enfants n'a pas en son pouvoir de désigner directement un service de TISF ou d'AVS dans une situation éducative et cette demande doit toujours passer par le département qui finance ces interventions.

Or, depuis plusieurs mois, j'entends de plus en plus en audience, lorsqu'est justement évoquée l'opportunité d'une intervention à domicile par des TISF ou des AVS, la limitation de ces interventions par le département, l'impossibilité d'avoir recours à ces partenaires pour de multiples raisons, et cela en opposition avec les politiques émises par le département qui visent au contraire à promouvoir les accompagnements alternatifs au placement judiciaire et le développement de l'aide à domicile.

L'accompagnement par les AVS et les TISF constitue surtout une possibilité d'éviter un placement et doit être privilégié et encouragé comme moyen de soutenir les familles de façon préventive.

C'est pourquoi je suis personnellement inquiète du sort de l'intervention des TISF à terme si leur domaine d'intervention était progressivement réduit.

A titre d'exemple, j'ai récemment appris que ce n'était pas le service TISF qui déterminait le nombre d'heures d'intervention auprès des familles alors qu'il me semble que c'est ce service qui serait le plus à même justement de déterminer l'intensité de son accompagnement.

Le but est de coordonner nos points de vue afin que les décisions prises par le magistrat prennent sens pour les parents et les enfants.

C'est pourquoi le Tribunal pour Enfants de Dunkerque a prévu des rencontres avec l'AFAD, puis avec l'AFAD et l'Aide sociale à l'Enfance pour réfléchir à ces questions, échanger sur les points de vue et pratiques de chacun, pour trouver le meilleur cadre d'intervention pour les familles auprès desquelles nous intervenons puisque notre objectif commun demeure la protection de l'enfant donc de sa famille. »



L'évolution de l'accompagnement des familles par Mesdames Marie-Christine LEURS (AGSS UDAF) et Fabienne LEMAIRE (La Sauvegarde du Nord) et Monsieur Guillaume AUDEGON (AAE)



Article 375 :

« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public. »

« Elles peuvent être ordonnées en même temps pour plusieurs enfants relevant de la même autorité parentale. » ...

« La décision fixe la durée de la mesure sans que celle-ci puisse excéder deux ans. La mesure peut être renouvelée par décision motivée. » ...

« Un rapport concernant la situation de l'enfant doit être transmis annuellement, ou tous les six mois pour les enfants de moins de deux ans, au juge des enfants. »

Norme :

Pour 1 Equivalent Temps Plein : 31 mineurs et 17 familles en moyenne

Nombre de mineurs suivis au 31 décembre 2015 :

AGSS et Sauvegarde : 1107 mineurs soit 633 familles pour les deux Directions Territoriales (DT) Flandre maritime et Flandre Intérieure

Interventions TISF et AVS sur 2015 :

AGSS et Sauvegarde : 171 mineurs pour les 2 DT soit 15 % des mineurs suivis

Expérimentation :

- **Co-interventions** : 3 TS et 3 TISF pour 3 familles AEMO. Le TS AEMO travaille avec la TISF pendant une séance de travail sur des objectifs définis au préalable : exp déjeuner, aide aux devoirs ...
- **Et Stages croisés** une journée réciproquement.
- **Bilan :**

Le TS AEMO découvre ce que vit la TISF avec la famille, c'est du vécu que l'on partage, il y a beaucoup d'empathie à l'oeuvre. L'AEMO découvre la place importante de la TISF dans la famille pour qui elle est une référence essentielle.

Les TISF découvrent les techniques d'entretien des TS AEMO, variétés des problématiques d'AEMO, intensité et extrême diversité des journées. Le TS d'AEMO a une place différente et la TISF est un levier pour l'AEMO.

La TISF apprécie le sentiment de ne pas porter seule la famille.

L'AEMO est plus vigilante à ce que l'on fait vivre aux familles.

Chacun découvre en le vivant in-situ les complémentarités TISF/AEMO et qu'il y a des temps différents pour les deux types d'intervention.

Le regard sur chacun a évolué. Les collègues ont mesurés l'importance d'être dans des objectifs plus opérationnels de se rapprocher du quotidien, du concret des familles.

Vivre les choses ensemble pour comprendre et pour que la famille voit qu'il s'agit d'un projet commun. La plus-value des temps d'échange est importante et beaucoup plus riche que ce que l'on peut échanger en synthèse.

Cette co-intervention permet à la famille comme aux deux intervenants de se recentrer sur le projet.

Les deux interventions sont complémentaires d'autant plus si elles s'exercent avec des temps communs de co-intervention. Celles-ci permettent d'intensifier l'intervention pour les familles qui ont besoin d'un étayage important, « d'un faire avec » pour les apprentissages.

Sera développer dans l'atelier « partenariat » cette après-midi. »

Atelier N°1 : « L'intervention préventive »

Animé par Emilie CARLIER (Responsable de Secteur - AAFAD Flandres Lys), Florence DEVOS (Chargée de Conseil et de Développement en Action Sociale - CAF du Nord), Kévin LAFRANCE (Responsable UTPAS Dunkerque Est Hondschoote)

Introduction par Madame Emilie CARLIER :

« Je vais démarrer cet atelier par une définition de la prévention, et ensuite j'ai demandé à deux professionnels de l'AAFAD de bien vouloir témoigner, donc Catherine et Sandrine, salariées à l'AAFAD Flandres Lys. L'objectif étant, à travers ces deux témoignages, de travailler sur :

- *Le Quand (quand intervenir pour que l'action soit dans l'axe prévention)*
- *Le Comment (comment intervenir pour que l'action des TISF et AVS soient préventive)*
- *Les éléments facilitateurs de l'intervention préventive à domicile*
- *Les freins de l'intervention préventive à domicile.*

Petite définition de la prévention, définition qui nous semblait la plus parlante :

La prévention est une attitude ou l'ensemble des mesures à prendre pour éviter qu'une situation (sociale, environnementale, économique) ne se dégrade, ou qu'un accident ou une maladie ne survienne.

Elle consiste à limiter le risque, c'est la prévention proprement dite ; mesures visant à supprimer ou à réduire la probabilité de survenue du phénomène dangereux.

Les acteurs impliqués dans la prévention : les services de l'état, les communes, les CAF, les associations, les professionnels du secteur libéral, et d'une manière générale, tous les acteurs privés et publics qui interviennent à un titre ou à un autre auprès des enfants sont concernés par la prévention des risques de danger auxquels pourraient être exposé l'enfant.

L'intervention des TISF à domicile a donc pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontées dans l'exercice de leur responsabilité éducative. »

Synthèse :

A travers plusieurs témoignages, nous avons travaillé sur le « Quand » intervenir pour que l'action à domicile soit préventive, le « Comment », c'est-à-dire comment intervenir pour que l'action des TISF et AVS soit préventive, les éléments facilitateurs et les freins de l'intervention préventive à domicile.

En ce qui concerne les premières interventions au domicile des familles, il est ressorti que lorsqu'il y a un élément déclencheur comme une grossesse, une maladie, une hospitalisation ou autre motif, l'intervention à domicile est plus facile à mettre en œuvre. C'est une première étape de repérage de la situation et des besoins de la famille qui permet d'engager un travail de prévention.

Nous avons également échangé sur le projet d'intervention TISF et AVS. Ce projet est construit dans les plus brefs délais au démarrage de l'intervention. Il ne peut pas toujours correspondre au réel besoin de la famille. Ce projet doit être évolutif et très vite retravaillé avec la famille est éventuellement avec les partenaires sociaux.

Les AFAD s'appuient sur le Projet Personnalisé (PP) réalisé avec la famille, correspondant à son projet de vie. Au travers, des différentes évaluations du personnel d'intervention, le Projet Personnalisé est ré-évalué.

Par rapport au « comment de l'intervention », la notion de travail par étapes est beaucoup ressortie. La notion de priorité d'action par rapport aux objectifs de travail a également été évoquée. Cependant, pour le passage du « faire avec » la famille au « laisser faire » par la famille, il est important de respecter le rythme de progression de la famille.

Les éléments facilitateurs de l'intervention à domicile sont multiples et doivent se coordonner, s'harmoniser.

Nous avons notamment échangé sur :

- La posture des professionnels (neutralité, bienveillance, confiance, ouvertures d'esprit, prévention à la maltraitance...

- L'organisation de l'intervention avec notamment une communication interactive famille/association/ intervenant, en renforçant le travail en binôme des intervenants, et en aménageant les horaires et rythmes (aménagés ou atypiques) afin de répondre aux besoins des objectifs de l'accompagnement.

Par ailleurs, il a été abordé la question de l'importance de valoriser et de renforcer les compétences du parent.

Dans le cadre de l'intervention dite préventive en lien avec les services de la PMI, du SSD, et des partenaires, les travailleurs sociaux présents se sont interrogés sur la présence ou non de la famille lors des concertations. Il semblerait que la présence de la famille ne soit pas toujours judicieuse pour élaborer une stratégie d'action.

Cependant, il est rappelé que la famille est au cœur de son projet.

La participation financière est un frein pour certaine famille.

Atelier N°2 : « La parentalité »

Animé par Anaïs DHUYSER (Responsable de Secteur - AAFAD Flandres Lys), Audrey BUISINE (Chargée de Conseil et de Développement en Action Sociale - CAF du Nord), Virginie DANETTE (Chef de Services - La Sauvegarde du Nord)

Synthèse :

Les AFAD emploient différents professionnels pour aider, accompagner et soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants. Les intervenantes aident à veiller au bien être de leurs enfants, en les accompagnant dans les difficultés du quotidien. C'est par les actes, les gestes, les paroles de tous les jours que la parentalité se définit.

A travers cette définition, les échanges et les témoignages nous avons fait émerger le rôle prépondérant de l'AVS et de la TISF dans l'aide à la parentalité et le soutien à la fonction parentale.

Pour certains professionnels extérieurs à l'AFAD. Il semblerait que les missions de la TISF aient une dimension éducative et sociale plus importante alors que pour les TISF, les actes de la vie quotidienne ont toujours été des outils, des supports vecteurs de la fonction parentale. Les TISF ont des nouvelles missions comme le fait d'intervenir lors des droits d'hébergement. A travers, les nouvelles compétences des TISF, l'AFAD crée des actions collectives « parentalité » labelisées par les REAPP et LAEP.

Les AVS apportent eux aussi un soutien à la Parentalité essentiellement à travers une aide à la réalisation des actes du quotidien. Ils aident les parents à avoir un logement sain pour le bien être de la famille, préparer l'organisation de la maison pour l'arrivée du bébé.

Si les AVS sont principalement dans le « faire », aujourd'hui on préconise le « faire-avec » quand la situation le permet pour favoriser l'autonomie de la famille. Ce personnel travaille de plus en plus l'aide à la Parentalité lorsqu'il intervient dans les dispositifs d'accueil de l'enfant au domicile du parent. En l'absence du parent, l'AVS contribue à l'éveil, au bien être et à la sécurité de l'enfant. Il est une personne ressource pour les conseils.

Nous avons échangé autour des difficultés et limites que peuvent rencontrer les professionnels à travailler la parentalité.

Les interventions sont plus courtes, se déroulent sur 2 ou 3 h. Le manque d'adhésion des parents et de cohésion peut être un frein. Les intervenants font d'avantage face à des parents confrontés à des situations de séparation, d'incarcération, de décès, de maladie, de handicaps, de déficiences intellectuelles, d'où l'importance de la formation continue pour l'ensemble du personnel intervenant au domicile.

Les AVS et les TISF démontrent au quotidien leurs savoir-faire, leurs compétences, leurs capacités d'adaptation auprès des familles fragilisées. Ils s'appuient sur les méthodes de travail définies par l'Afad (Synthèse partenariale, réunion d'équipe, formation, structure d'accueil parents enfants...).

Atelier N°3 : « L'alternative au placement »

Animé par Marine RAIMOND (Responsable de Secteur - AFAD Littoral), Anne BLANCKAERT (Chargée de Développement DTFM - Conseil Départemental du Nord), Guillaume AUDEGON (Directeur SAAMAD - AAE)

Introduction par Madame Marine RAIMOND :

« Avant d'introduire le sujet et de permettre les échanges, je tiens juste à rappeler que cet atelier est avant tout un groupe d'échange, d'expérience, de partage et non pas un cours magistral ou nous allons vous transmettre des apports théoriques.

*Cet atelier, c'est vous qui allez le faire vivre, le nourrir par vos **questionnements**, vos expériences, vos échanges et vos témoignages.*

Je rappelle que le sujet de cet atelier est donc « l'alternative au placement » et l'objectif de ce temps est de se questionner et de partager sur le maintien des enfants à domicile, sur l'existant sur le territoire en termes d'alternative, sur les limites également du maintien des enfants au sein de leur famille mais aussi sur les perspectives possibles ou à envisager.

En préparant cet atelier avec Madame BLANCKAERT et Monsieur AUDEGON, nous nous sommes rendu compte que nous n'avions pas la même définition, la même compréhension de ce qu'est « l'alternative au placement ».

En effet, au sens de Madame BLANCKAERT (qui pourra éventuellement en dire un mot) et du Département qu'elle représente, l'alternative au placement ne peut pas être l'aide à domicile dans le sens de l'article 375 du code civil (maltraitance). Au sens où elle l'entendait, lors de nos échanges, l'alternative au placement se manifeste davantage dans la médiation par exemple.

Le sens que l'AFAD donnait à cet atelier quand nous l'avons proposé est différent. Le placement, d'une part, dans le sens qu'on souhaite lui donner aujourd'hui, est beaucoup plus général. Notre idée est de parler du placement et des alternatives possibles qu'il soit aussi bien judiciaire qu'administratif (demande de placement provisoire pour une hospitalisation par exemple).

L'idée est de réfléchir aux ressources, au potentiel du territoire et des institutions afin d'éviter, quand cela est possible, le placement des enfants. En notre sens, les interventions d'aide à domicile, qu'elles soient réalisées par une auxiliaire de vie lors d'un accueil de l'enfant en cas d'hospitalisation d'un monoparent (évitement de l'éclatement de la fratrie et d'un placement provisoire) ou une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale lors d'un accompagnement dans le champ de la prévention (PMI ASE CAF) sont donc des propositions d'alternative au placement.

Il sera intéressant au cours de cet échange de pouvoir se rendre compte des différentes façons d'aborder le sujet de l'alternative au placement mais aussi échanger sur les multiples façons de pouvoir y répondre.

Nous savons que le Département est force de proposition pour s'adapter aux diverses problématiques de la protection de l'enfance. Il existe aujourd'hui une multitude d'outils et la nouvelle gradation des interventions va également dans ce sens.

Les questions que l'on souhaite évoquer aujourd'hui sont : Comment être plus « efficace » ? Comment se coordonner davantage afin de rendre l'accompagnement des familles plus efficient ? Comment mutualiser nos ressources ? Comment l'aide aux familles à domicile pourrait être un outils encore plus reconnu et adapté ?

Nous attendons de votre part, durant cet échange, des propositions, des orientations, des pistes qui nous permettront d'écrire un nouveau schéma Afadien et d'être force de proposition.

Au terme de cet échange et lors de la retranscription devant l'ensemble de l'assemblée tout à l'heure, nous devons pouvoir exposer le résultat de nos échanges, nos questionnement mais aussi faire émerger des propositions de travail, des pistes de réflexion. »

Nous étions 30 participants à échanger nos expériences, nos pratiques et à témoigner.

Synthèse :

Les participants de cet atelier se sont appropriés et interrogés sur la question de « l'alternative au placement ». En effet, l'objectif de ce temps était de se questionner et de partager sur le maintien des enfants à domicile et ses limites, sur les dispositifs existant sur le territoire mais aussi sur les perspectives possibles et à envisager.

Nous nous sommes rendu compte que le postulat de départ à savoir que chaque institution ou professionnel avait sa définition de « l'alternative au placement » était partagé par l'ensemble des participants.

Les dispositifs et les actions partenariales permettant de proposer des alternatives au placement dans certaines situations (SAMAD, AEMO, médiation familiale, etc) sont connues par les professionnels de l'atelier.

Les professionnels interagissent selon leur cadre « institutionnel » :

- Le Département, chef de fil de l'action sociale met en œuvre des actions, des dispositifs dans le champ de la protection de l'enfance mais aussi dans la protection maternelle et infantile qui répond à ce besoin d'alternative.
- La Caisse d'Allocations Familiales du Nord, par ses conventions signées avec les acteurs du territoire (pour exemple l'AFAD Littoral avec le dispositif accueil de l'enfant en l'absence du parent « Domi'Sitter » et « Domi'6+ » avec notamment l'intervention lors de l'hospitalisation du monoparent) répond à ce besoin.
- L'Intervention sous mandat judiciaire.

Cependant, les points forts qui ont été retenus de ce temps d'échanges sont les suivants :

- Il existe un réel besoin de complémentarité, de collaboration pour éviter les ruptures dans le parcours des familles. Il nous semble important de parler de « co-intervention », d'établir de véritables passerelles entre les services afin de permettre le maillage.
- Il a été remonté « le besoin de connaître l'autre », ses compétences, ses limites dans l'objectif « de ne pas le craindre » et ainsi optimiser le travail de collaboration.
- Les échanges ont démontré et rappelé que depuis près d'une décennie les Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale et les Auxiliaires de Vie Sociale aux Familles ont développé leurs compétences d'accompagnement de la fratrie en l'absence des parents. Elles « sont une réelle plus-value dans l'alternative au placement dans le sens où c'est une richesse dans les nombreux dispositifs existants. ».

Atelier N°4 : « Le partenariat »

Animé par Céline VUILLEMIN (Responsable de Secteur - AFAD Littoral), Nathalie WULVERYCK (Responsable PEJF - Conseil Départemental du Nord),
Virginie LAVAIN (Chef de Service - AGSS UDAF)

Introduction par Madame Céline VUILLEMIN :

« Je vous propose de vous livrer ma vision du partenariat qui nous permettra d'échanger, de partager, de rebondir car cela reste ma vision des choses même si mes expériences sont nombreuses sur le sujet.

Je fais une différence entre 2 notions : le partenariat et le réseau.

Le réseau est caractérisé par une horizontalité des relations sociales. Les acteurs partagent des éléments et ont des objectifs communs. Il peut tout simplement s'agir d'un carnet d'adresses professionnel.

Le partenariat, lui, peut se définir comme « une méthode d'action coopérative fondée sur un engagement libre, mutuel et contractuel d'acteurs différents mais égaux, qui constituent un acteur collectif dans la perspective d'un changement des modalités de l'action [...] et élaborent à cette fin un cadre d'action adapté au projet qui les rassemble, pour agir ensemble à partir de ce cadre. »

Une métaphore me vient en tête. Nous parlons souvent de la boîte à outils à disposition des différents travailleurs sociaux. Un bon réparateur choisit l'outil adapté pour solutionner un problème. Il peut en utiliser plusieurs de façon successive ou en même temps. En quoi différencions-nous le bricoleur du dimanche, du réparateur ? A sa capacité à élaborer un bon diagnostic, à savoir ce qui ne fonctionne pas, ce qui est cassé. Mais également émettre des hypothèses et mettre en œuvre la réparation et ainsi utiliser les bons outils. Mais en tant que bricoleuse du dimanche, mais vraiment du dimanche, j'en viens à me dire que je ne connais pas tous les outils, vaguement leur forme mais pas toujours leur nom. Et quand à leur utilité ou fonctionnement, j'ai beaucoup de lacunes. Je ne m'en sors pas trop mal mais le résultat tient-il dans le temps ? La peinture cache pendant un certain temps les tâches d'humidité mais elles reviendront forcément !

Alors n'en est-il pas de même pour cette fameuse boîte à outils du travailleur social ? Connaissons-nous vraiment tous les dispositifs et toutes les compétences des professionnels qui se trouvent dans notre boîte à outil ?

Et le partenariat s'arrête-t-il à sortir certains outils de la boîte ou à les faire agir et interagir les uns avec les uns de façon efficiente et harmonieuse ?

Certaines de ces interrogations ont été partagées avec nos collègues de l'AGSS. Nous nous définissons comme partenaires et nous nous rencontrons régulièrement pour faire le point de ce partenariat. Et malgré cette volonté de partenariat affiché, nous nous sommes mutuellement rendus compte de ses lacunes. Un des constats était que les intervenants de l'AFAD littoral et ceux de l'AGSS ne travaillaient pas suffisamment ensemble avec la famille. Il apparaissait que la méthodologie d'intervention des uns et des autres et l'opérationnalité de ces interventions n'étaient pas connues de tous ou que les uns et les autres avions une perception tronquée. Est alors venue l'idée d'une immersion au sein de nos 2 structures respectives. Je vais passer la parole à Mme LAVAIN et Mme ROSE qui sont respectivement chef de service et éducatrice à l'AGSS de

l'UDAF et Mme BEERBAERT Gwenaëlle TISF à l'AFAD Littoral pour témoigner de cette expérimentation.

Madame Wulvérick apportera le regard et l'expérience de la DTFM.

Je vous propose par la suite d'échanger ensemble mais surtout de vous laisser la parole. »

Nous étions 33 participants à échanger nos expériences, nos pratiques et à témoigner.

Synthèse de Madame Céline VUILLEMIN:

Nous sommes partis de témoignages concernant une expérimentation menée entre l'AGSS de l'UDAF et l'AFAD Littoral : « L'immersion professionnelle » au sein de nos structures respectives.

Au travers des échanges et des témoignages, voici le consensus ressortit :

- Le partenariat, « *c'est avant tout l'envie de travailler ensemble* » et autrement pour rendre les interventions efficaces.
- Le partenariat efficace, c'est apprendre à « *se connaître et intégrer* » concrètement la pratique de l'autre par une mise en situation type « *vie ma vie* ».
- C'est une collaboration interprofessionnelle plus fluide qui engage à d'autres pratiques plus respectueuses de la famille qui permet également « *un gain de temps et d'énergie* » pour l'ensemble des acteurs.
- Mais il ne faut « *pas oublier que c'est la famille qui est au cœur du projet* » et l'ensemble des intervenants interagissent avec elle.
- C'est confronter différents regards qui sont complémentaires et permettent de construire des objectifs communs et opérationnels.
- Les professionnels des AFAD sont « *un lien de maillage partenarial essentiel sur le territoire* » puisque ce sont eux, qui « *amènent un public isolé et fragilisé sur des dispositifs de droit commun par un accompagnement concret* ».

En conclusion, nous pouvons retenir la phrase de Monsieur Arnaud JEANNE : « *Le partenariat, c'est la construction d'une intelligence collective* ». Et une journée comme celle d'aujourd'hui est le reflet du partenariat existant sur le secteur de nos associations.

Projection du nouveau film de présentation des AFAD

Vous trouverez ci-dessous le lien afin de visionner le film :

<https://drive.google.com/open?id=0B7WdYYTQKrrqeUZUaIUzX1MzMFU>



Synthèse et Remerciements



Madame Véronique COSSART, Directrice AAFAD Flandres Lys

La famille et en particulier l'enfant sont au cœur de notre projet.

Pour cela, il est indispensable de travailler en complémentarité entre professionnels, entre partenaires, pour une bonne efficience. Il est donc important que chacun se connaisse dans ses missions, ses limites, dans le partage de l'information, dans les objectifs attendus. Nos regards doivent être croisés.

Notre travail auprès des bénéficiaires nécessite d'associer les parents, les enfants, les acteurs sociaux.

La famille doit être mise en confiance grâce au dialogue, en prenant en compte chaque situation et chaque situation est unique.

Le TISF et l'AVS de nos associations d'aide à domicile aux familles sont une plus value pour la famille, pour son bien être et également dans le dispositif d'alternative au placement.

Ce forum nous a permis de mieux connaître nos complémentarités, nos missions, notre engagement, pour continuer à nous adapter dans une société qui change à chaque instant.



Monsieur Mehdi GUIROUS, Directeur AFAD Littoral

Avant de commencer, je voudrai une fois encore, vous présenter et remercier les personnes qui ont très rapidement répondu « présent » lorsque nous avons évoqué avec eux l'idée de réaliser la journée des 70 ans des AFAD.

Madame Florence DEVOS pour la CAF du Nord – Site de Dunkerque,
Madame Virginie DECAMPS pour la CAF du Nord - Site d'Armentières,
Madame Audrey BUISINE pour la CAF du Nord - Site d'Armentières.

Madame Fabienne LEMAIRE pour la Sauvegarde du Nord,
Madame Marie Christine LEERS pour l'AGSS de l'UDAF,
Madame Christelle DECAT de l'URIOPSS,
Madame Céline WOESTYN du centre de formation ARRFAP,
Madame Anne BLANCKAERT, cadre de la DTFM,
Madame Nathalie WULVERICK, Directrice du Pôle Enfance Famille Jeunesse.

Madame la juge Violaine FRUMIN,
Monsieur Kévin LAFRANCE, Responsable UTPAS,
Monsieur Guillaume AUDEGON de l'AAE,
Monsieur Arnaud Jeanne, Directeur de la DTFM.

Sans oublier Monsieur **Nicolas BALDACH** et Monsieur **Hocine KACER**.

Et **POUR TERMINER** sur les remerciements :

Je voudrai aussi remercier, nos équipes : responsables de secteur, secrétaire et comptable car elles sont aussi nos webmasters, nos maquettistes, nos chargées de communication, nos animatrices, nos rédactrices et médiatrices.

C'est une grande équipe non en nombre mais en talent.

Nos 4 mousquetaires Afadiennes Emilie CARLIER, Anaïs DHUYSER, Marine RAIMOND et Céline VUILLEMIN.

Le Secrétariat a été assuré par Elodie BONDE et Isabelle CROS.

Elles ont su se rendre très efficace en assumant cette mission supplémentaire.

Bref, comme vous l'aurez compris Elles sont comme l'AFAD « polyvalentes et multicartes ». De véritables couteaux suisse du Nord.

A travers l'organisation de cette journée nous avons souhaité rappeler que les AFAD fêtées « 70 années aux services des familles ».

Nous avons souhaité que cette journée soit un temps d'échange, de partage et de reconnaissance au sens « je te reconnais comme partenaire » et « allier ».

Cependant, si nous intervenons tous dans le même but : aider, accompagner, soulager et si nos objectifs sont « communs », il n'en demeure pas moins qu'il y a encore de grandes marges d'amélioration pour rendre encore plus efficace nos actions.

Vous avez découvert que les valeurs des AFAD sont toujours présentes. Et qu'il est de notre devoir de les transmettre.

Nous avons voulu mettre un coup de projecteur avec le témoignage de militants qui font partie de notre patrimoine. Les origines des associations et du métier de TISF.

Vous avez constaté que ces valeurs et les questions de société demeurent encore présentes aujourd'hui.

Vous avez découvert aussi qu'en réalité, il n'y a pas de réelle innovation sans remise en question.

Nous espérons que vous avez apprécié le programme de la journée.

Pour conclure : lorsque nous avons préparé cette journée, il m'a été demandé : « ce que j'attendais de cette journée, qu'elles étaient les messages que je voulais faire passer ? ».

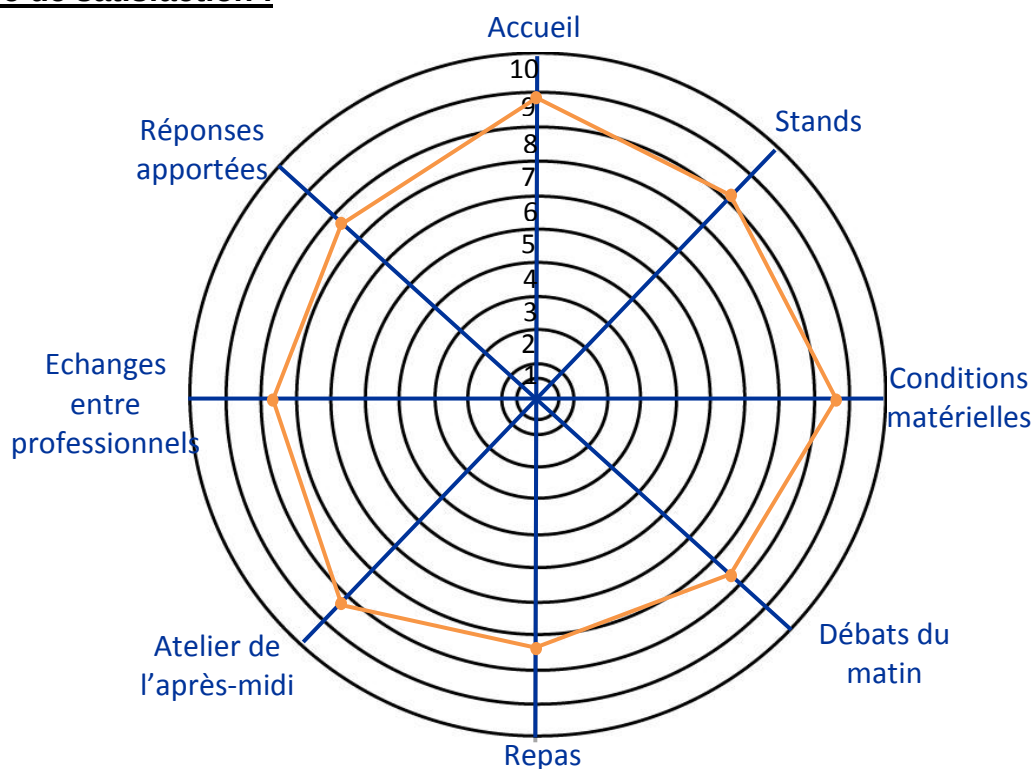
Il y en a plusieurs :

- Les AFAD ne sont pas des services à la personne ! Mais un Service aux Familles !
- La question de la « Reconnaissance » ! Le fait de se réunir aujourd'hui démontre que nous sommes bien des acteurs reconnus de l'action sociale.
- Les termes : mutualisation, transversalité, ingénierie, compétence, alliance, **force de proposition**, développement, font partis de notre culture et **nous sommes des entrepreneurs**.
- Cette journée était aussi un temps qui vous était destiné. Pour vous écouter et nous espérons recevoir vos contributions, afin de nous permettre d'améliorer notre offre d'accompagnement : **Préparer les interventions de demain**.
- **Nous savons que la Prévention a un coût** mais ce coût conditionnera à moyen terme un RETOUR SUR INVESTISSEMENT SOCIAL. **Les actions préventives éviteront des dépenses à venir.**

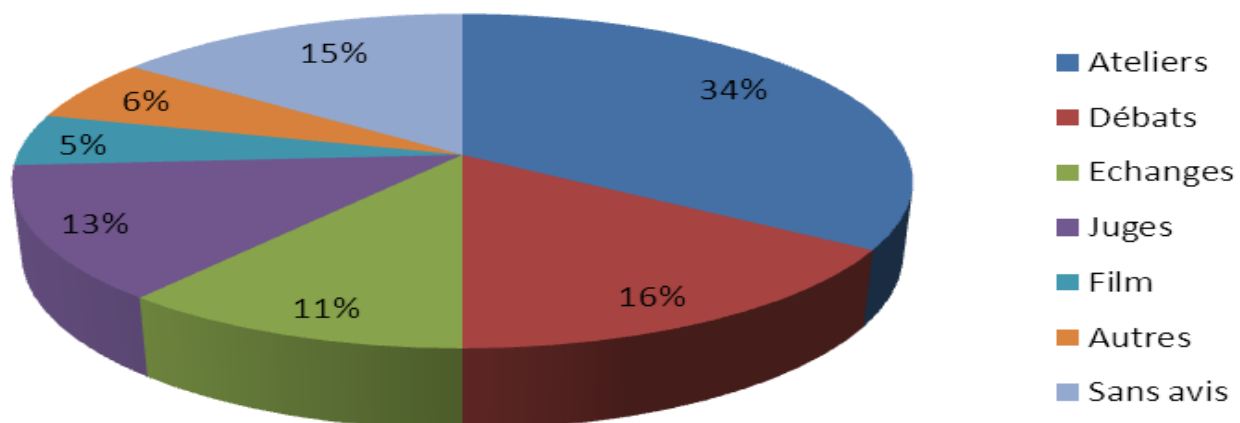


Retour des questionnaires de satisfaction

Degré de satisfaction :



Les temps forts retenus :



Un nouveau colloque :

84% ont répondu OUI.

Les idées à retenir et à développer

Plan d'action

Que nous nous appelions « Aide Familiale à domicile » ou « Aide aux familles à domicile », 3 mots forts résument l'histoire, les valeurs et l'avenir de nos associations.

L'aide :

- l'aide apportée par les militants bénévoles à l'origine de ce mouvement. Une aide humaine pour toutes ses familles nombreuses avec à leur tête de jeunes veuves devant assumer le rôle de chef de famille. Un soutien dans les tâches ménagères mais pas seulement, une aide dans la prise en charge des enfants également. Et même si le terme « parentalité » a fait récemment son apparition, derrière chaque action mise en place se cachait un soutien à la fonction parentale. Veuves hier à la tête d'une famille, femmes seules aujourd'hui avec un questionnement autour de la place du père ou des pères, l'aide reste fondamentalement ancrée dans le pratico-pratique.

- l'aide s'est professionnalisée au fur et à mesure des dernières décennies.

Quelques définitions :

Aider c'est apporter son concours à quelqu'un, joindre des efforts aux siens dans ce qu'il fait ; lui être utile, faciliter son action...

Soutenir, c'est empêcher quelque chose ou quelqu'un de faiblir, lui permettre à l'inverse de se maintenir.

Accompagner, c'est mener, conduire quelqu'un. Vers où ? Dans un lieu, dans des actions. Pour ? Pour lui permettre de réaliser son projet de vie. Comment ? Avec quelle méthode ? **Le « faire, faire-faire, et laisser faire ».**

La famille :

Au travers du siècle dernier, la famille ou la représentation que chacun en a, a connu une profonde mutation. Avant la famille mononucéaire était la référence : une mère et un père de même culture, de même religion, de même couleur de peau, de même condition sociale et unis par le mariage. Des liens intergénérationnels moins prédominants qu'antan... La mixité sociale, l'émancipation des femmes, la laïcité, le PACS, l'homosexualité, l'homoparentalité, la monoparentalité... ont modifié l'image que chacun pouvait avoir de la famille. Elle n'en reste pas moins le cœur de notre société.

Comment ne pas se questionner sur qui est parent aujourd'hui ? La place de mère semble être la plus facile à identifier. Qu'en est-il de celle du père ? Un père moins présent de par son activité professionnelle et qui délègue à la mère le rôle éducatif. Un père qui s'investit autour d'une garde alternée et qui joue son rôle en alternance comme la mère. Un père absent, inconnu qui ne peut exercer de rôle auprès de ses enfants. La mère doit alors être mère et père à la fois. Qu'en est-il des « tontons », « amis », « copains », « beau-père » qui exerce un rôle dans l'éducation des enfants de leur compagne ? N'en sont-ils pas moins parents ? Le parent n'est-il que celui qui est lié par le sang, par la naissance ? Ou bien est-ce celui qui élève et protège l'enfant ?

Qui sont les parents d'aujourd'hui ?

Comment parler d'aide aux familles sans parler de la parentalité qui est au centre de notre réflexion, de notre projet.

La parentalité est « l'ensemble des savoir-être et savoir-faire qui se déclinent au fil des situations quotidiennes en paroles, actes, partages, émotions et plaisirs, en reconnaissance de l'enfant, mais également, en autorité, exigence, cohérence et continuité ». Cela décrit l'ampleur de la tâche et les difficultés auxquelles les parents et futurs parents devront faire face. L'accompagnement des parents vise à renforcer et améliorer ces compétences.

Le domicile :

L'habitat aussi évolue. Ce qui ne change pas, c'est que le domicile reste le lieu de vie de la famille dans lequel sécurité, confort, bien-être sont propres à chaque famille. Le domicile participe à la construction de l'identité, de l'intégrité physique et morale, de la vie privée, des secrets de famille et l'intimité. Le foyer ou encore le logement est un lieu de transmission des savoir-faire, des goûts et des traditions familiales, y compris les manières d'habiter. C'est le lieu où se nouent et se dénouent les romans familiaux, les relations sociales. C'est aussi le lieu, de la mise en scène, de la présentation de soi. L'adresse nous garantit les droits civiques. C'est le lieu de rencontre et de socialisation.

L'aide familiale à domicile, c'est notre histoire, notre compétence, notre savoir-faire. Mais c'est avant tout l'histoire des familles.

Entrer au domicile de quelqu'un après y avoir été invité, est une chose. Y entrer sur préconisation ou prescription en est une autre. Les intervenants travaillent sous le regard des parents, sur leur terrain, hors de la sécurité d'un cadre professionnel habituel tel qu'un établissement peut l'apporter. Cette pratique demande de l'expérience, de la maturité (70 ans !), une certaine confiance en ses connaissances et ses compétences. Il faut savoir respecter les limites indispensables, tout en éprouvant l'empathie nécessaire au soutien d'une relation avec une famille fragilisée. C'est aussi s'adapter aux émotions positives et négatives (souffrances, angoisses, joies et bonheur) vécues par la famille.

« Travailler au domicile de l'autre, c'est un voyage. C'est s'ouvrir à d'autres cultures, d'autres rites, d'autres richesses, chaque famille étant à elle seule un pays étranger. C'est chercher sans cesse le juste équilibre entre curiosité et discrétion, entre familiarité et étrangeté, entre faire et laisser faire, sans jamais s'installer puisque nous ne sommes que de passage. »

L'AFAD continue d'écrire son histoire, de développer ses compétences et de s'adapter aux besoins des familles. Elle s'appuie sur ses professionnels, ses bénévoles, son réseau et ses partenaires.

Quelques pistes de réflexions, des idées à retenir ou à développer ensemble issues des 4 ateliers:

Atelier n°1 : « L'intervention préventive »

Depuis ces dernières années, la part des interventions au titre de la prévention a fortement chuté et celle au titre du curatif augmentée.

N'y voyons pas de cause à effet mais pour autant, mais rappelons l'importance de privilégier l'action préventive. Pourquoi ?

Pour développer les compétences parentales, s'appuyer sur les savoir-faire, les valoriser, limiter les carences éducatives, favoriser le développement des enfants, permettre à chacun d'évoluer positivement autour d'un projet de vie commun, renforcer la cohésion de la cellule parentale, éviter le placement de l'enfant...

Propositions :

⇒ Développer le maillage et le travail de prévention avec la PMI, le SPS, les maternités, les maisons de quartiers...

⇒ Développer des actions favorisant le dialogue, l'échange et limitant le repli sur soi, sur ses difficultés (cafés thématiques, actions collectives...)

⇒ Réflexion partagée sur la notion de fratrie. Les professionnels de l'AFAD accompagne la famille et non pas un des parents, ou un des enfants. Peut-on créer une histoire, un traitement différent pour chaque enfant ? Oui s'il est adapté aux difficultés et surtout aux besoins de l'enfant. Non si la logique est purement administrative ou financière.

Atelier n°2 : « La parentalité »

Dans le dictionnaire critique d'action sociale, « la parentalité apparaît comme un terme spécifique du vocabulaire médico-psycho-social qui désigne de façon très large " la fonction d'être parent " en y incluant à la fois les responsabilités juridiques telles que la loi les définit, des responsabilités morales et des responsabilités éducatives » (Dictionnaire critique d'action sociale, 1995 , Bayard Editions).

La question de la parentalité s'inscrit principalement dans une logique d'interventions visant à soutenir les familles et à protéger les intérêts des enfants. La parentalité est ainsi appréhendée comme une fonction susceptible de présenter un certain nombre de défaillances et qui nécessite alors d'être soutenue ou restaurée.

Il faut soutenir la parentalité et les liens familiaux lorsqu'ils sont fragilisés par des situations aussi diverses que le chômage, la maladie, la séparation ou par les comportements à risque de l'un des enfants ou enfants. Mais il faut également accompagner le parent en demande d'aide et de conseils qui cherche à apprendre et à devenir parent.

Propositions :

⇒ Favoriser et développer des temps d'accueil, d'échange et de rencontre pour les familles qui vont favoriser l'apprentissage de la parentalité.

⇒ Mettre en avant le rôle des TISF/AVS/AF dans le soutien à la parentalité. Valoriser leurs compétences en la matière. Ces professionnels font de la parentalité au quotidien à partir du domicile et au cœur de la cellule familiale.

⇒ Développer des actions qui permettent de devenir parent car on ne naît pas parent : école des parents, certificat de savoir-faire et savoir-être...

⇒ Faut-il payer pour être aidé, accompagné ou suivi par des professionnels ? Certains professionnels interviennent gratuitement dans le cadre de leur mission et mandat. Pour d'autres, une participation financière est demandée. Les familles ont parfois du mal à s'y retrouver. Quel est le sens de la participation financière ? Les interventions ne sont-elles pas considérées comme d'utilité publique ?

Atelier n°3 : « L'alternative au placement »

L'alternative au placement, c'est aussi être dans la prévention. La prévention du curatif, du placement, c'est intervenir sur les dysfonctionnement de la cellule familiale, les carences parentales, les périodes de mutation et de changement auxquelles chaque famille doit faire face. C'est accompagner les familles fragilisées par un événement, une situation de handicap, la maladie... L'alternative au placement, c'est intervenir dans le cadre d'un mandat judiciaire en lien indirect avec les juges. C'est protéger les enfants !

Propositions :

⇒ Permettre aux familles et plus particulièrement aux familles monoparentales d'accéder aux soins en maintenant leurs enfants au domicile sur des temps d'hospitalisation. Faire connaître, développer les dispositifs existants et en construire de nouveaux.

⇒ Soutenir et accompagner les familles en situation de handicap. Proposer des temps de répit aux parents dont les enfants sont porteurs d'un handicap. Permettre leur maintien au sein du domicile.

⇒ Renforcer les interventions d'AEMO en développant des interventions coopératives.

⇒ Être une aide et un accompagnement à la décision pour le juge pour enfant et dans le cadre d'un mandat judiciaire.

Les interventions à domicile ne doivent être considérées comme un simple outil mais un mode d'intervention à part entière sécurisant le parcours de l'enfant dans et vers sa famille.

Atelier n°4 : « Le partenariat »

Il faut développer un partenariat intelligent riche de sens pour les différents acteurs. Et pour cela, il apparaît plus que nécessaire d'apprendre à se connaître, d'aller au-delà de la simple connaissance des missions. Il faut appréhender la méthodologie des uns et des autres, non pas pour faire comme eux, mais pour mieux faire ressortir la complémentarité des différents intervenants. L'objectif est d'apporter une meilleure lisibilité pour la famille et ainsi la mettre au centre de son projet.

Propositions :

⇒ L'immersion est un bon moyen. C'est du concret, du pratique, c'est du « vie ma vie ». Peut-elle être mise en place dans toutes les structures ? Le turn-over dans certains établissements ainsi que le temps à y consacrer, peut la rendre obsolète. A choisir et développer à bon escient.

⇒ Des petits-déjeuners, des cafés-rencontre. Pourquoi pas, un temps court en comité restreint qui permet d'échanger sur ses pratiques, ses missions...

⇒ Des actions spécifiques (actions collectives, journée d'information, de sensibilisation...) comme support d'un apprentissage mutuel de l'un et de l'autre car co-porteur du projet.

⇒ Des permanences au sein des structures partenaires.

Conclusion de Mehdi GUIROUS, Directeur de l'AFAD Littoral:

L'Aide aux Familles peut paraître pour certains comme une action sociale Empirique voir même Artisanale, mais intervenir à domicile est une démarche artisanale de « compagnon » . En effet, cela nécessite une capacité à trouver « **le lien** » afin de se faire admettre pour **installer un climat de « confiance »**. Intervenir à domicile, c'est voyager et découvrir un nouvel espace de vie et de culture. C'est apprendre de l'autre afin de **cheminer ensemble vers l'autonomie**.

La **confiance** permettra aux deux protagonistes (Professionnel – famille) de tricoter un accompagnement avec chaque individu concerné. Au fur et à mesure, le TISF/AVS, propose, répartit aux membres de la famille **son expertise par une démarche éducative "pragmatico-pratique" partagée**.

Le TISF dans sa relation **conçoit une approche « médiatrice »**, recherchant la coopération entre les individus qui constituent le groupe familial, mais aussi entre les acteurs sociaux et médico-sociaux et juridique gravitant autour de la famille.

C'est ainsi que **l'intervenant-éducateur à domicile** peut conquérir l'espace familial, en remettant **la famille au cœur de son projet**, en **mesurant les forces et faiblesses** de chacun. Travailler au cœur de la famille, c'est **trouver les leviers d'action** dans les compétences et les ressources dont la famille dispose.

C'est ainsi que l'intervention mutera en un produit « tricoté de lainage » en un tissu ajouré de liens familiaux finement entrelacés. **L'Aide Familiale A domicile, c'est 70 ans d'expérience de la famille, du maintien d'intervention pragmatico-pratique relationnelle qui appartient au « Sur-mesure » de l'action sociale familiale.**

C'est en cela que l'Afad est une association « entrepreneuriale » toujours prête à écouter les familles, parents et enfants, et toujours prête à se remettre en cause pour s'adapter aux nouveaux enjeux sociétaux.

C'est pourquoi, pour nous permettre de poursuivre cette relation de confiance et poursuivre les objectifs communs, nos institutions et nos structures associatives se doivent d'être à la disposition de ses professionnels et de chaque usager.

SOCIAL

L'Afad, 70 ans avec les familles

Des travailleurs de l'ombre, entre « Super Nanny » et « C'est du propre ». Voilà pour situer l'Afad. Dans la vraie vie, pas de caméra mais une mission sociale à relever

LES FAITS

► Il y a 70 ans, en 1946, la Jeunesse ouvrière chrétienne crée la première Association populaire de l'aide familiale (Apad), qui deviendra Afad en 1979.
► Les Afad Littoral et Flandres Lys organisent leur premier colloque dans le cadre de la journée internationale de la famille (15 mai) et des 70 ans de l'Afad.
► La Journée internationale de la famille, instaurée par l'Organisation des nations unies en 1993, est l'occasion de mieux faire connaître les questions relatives à la famille ainsi que les processus sociaux, économiques et démographiques qui affectent les familles

La famille. Bulle protectrice, premier lieu de socialisation. Mais parfois, le cocon se fissure. C'est là que l'Afad entre en scène, une as-

sociation au service de la famille, qui intervient lors d'hospitalisations, de maladies, de grossesses ou de difficultés temporaires. Elle met à disposition du personnel diplômé, qui prend en charge les enfants et aide aux tâches ménagères courantes pendant un laps de temps plus ou moins long. « On est entre « Super Nanny » et « C'est du propre », compare Medhi Guirous, directeur de l'Afad Littoral.

Pas de business

Chaque année, 440 familles sont aidées par la cinquantaine de salariés. « Nous sommes là pour mettre la famille sur de bons rails. Nous ne sommes pas là pour fidéliser et faire du business », insiste Medhi Guirous. En principe, l'Afad peut intervenir dans tout type de milieu. « En principe... », souffle le directeur. Mais on est identifié, trop et à tort, pour intervenir dans des foyers en carence éducative.

L'Afad, financée par la Caf, rentre dans l'intimité des familles pour les aider à redresser la barre en interven-



Les salariés de l'Afad interviennent dans les familles vulnérables et en difficulté.

nant dans les domaines de la propreté, de la relation parents / enfants, du budget, de l'hygiène... « Dans 90 % des cas, nous intervenons dans des familles en grande difficulté sociale. Essentiellement monoparentales. « Quand je suis arrivé, elles représentaient 5 à 10 %. Désormais, c'est 40 à 60 % de nos interventions. Essentielle- ment des femmes. » Les techniciens d'intervention sociale et familiale

(TISF) sont en contact hebdomadaire avec les familles : 4, 5, 20 heures, voire plus. « Nous sommes là pour soutenir la fonction parentale, favoriser le lien parent enfant, prévenir des cas de maltraitance aussi », témoigne un technicien. Les accompagner dans le temps. « Nous ne sommes pas là pour remplacer le parent. Notre philosophie, c'est rendre la famille responsable. » Et favoriser le maintien



« Je ne disais pas ça à mon arrivée, mais aujourd'hui c'est un sacerdoce. Il faut s'accrocher ! »

MEDHI GUIROUS, DIRECTEUR

C'EST DIT !

des enfants dans le cercle familial. « Placer un enfant, c'est 5 000 euros par mois. Le maintenir dans son foyer, c'est moins de 5 euros par jour ! Malheureusement, il y a des cas de négligence et de mauvais traitement. » L'Afad met un point d'honneur à ne jamais juger les familles. « J'ai une équipe très courageuse. À mon arrivée, je disais que ce métier n'était pas un sacerdoce. Aujourd'hui, je vous dis le contraire. Il faut s'accrocher et avoir la vocation ! Si on rentre par hasard à l'Afad, on n'y reste pas par hasard ! »

SUZANNE URGACZ

LE PROGRAMME

L'Afad Littoral et l'Afad Flandres Lys organisent une journée à la Communauté urbaine de Dunkerque, mardi 10 mai, de 9 h, à 17 h.

- 9 h 30 : Ouverture de la journée par Patrice Vergriete, président de la Communauté urbaine de Dunkerque, Sony Clinquart, vice-président de la Cud, Jeanine Braem et Daniel Maddelein, présidents des Afad.

- 10 h 10 : Projection du film « Histoire des Afad ou 50 années au service des familles »

- 10 h 30 : Échanges et débats autour des associations d'aide aux familles dans le Nord, les familles d'aujourd'hui et demain, la professionnalisation des métiers de l'aide à domicile, la place des professionnels de l'aide à domicile en lien avec les cadres d'intervention, l'évolution de l'accompagnement des familles. Violaine Frumini, juge des enfants au Tribunal pour enfants de Dunkerque, interviendra sur la question du droit de visite : la place de l'Afad, et du technicien d'intervention sociale et familiale.

- 13 h 30 : Ateliers. L'intervention préventive à domicile, la parentalité, l'alternative au placement, le partenariat.

- 16 h : Restitution des travaux menés en atelier et échanges avec le public.

- 17 h : Mot de clôture.

ACTION

L'action de l'Afad littoral et l'Afad Flandres Lys porte sur la famille en difficulté et les enfants.

UN CHIFFRE

60 L'Afad littoral emploie une soixantaine de salariés sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine de Dunkerque.

POPULATION SUIVIE

L'Afad, ce sont plus de 440 familles et 900 enfants aidés chaque année. 40 à 50 % sont de Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer et Grande-Synthe.

La femme de la situation

Les techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF) sont des techniciennes. Présente de 4 à 20 heures, voire plus, par semaine, au sein des familles, elles font face à des situations socialement difficiles. Peggy est une TISF qui travaille depuis cinq ans à l'Afad. Elle avait ce jour-là, la charge d'aller chez une femme de 21 ans, dont les trois premiers enfants étaient placés, afin de soutenir la maman fatiguée et malade, à 15 jours de l'arrivée de bébé.

La vie de bébé tenait à un fil

Partie chercher des médicaments pour la jeune parturiente souffrante, elle la retrouve sur les toilettes en phase de travail, gémissant. Sur les conseils d'un médecin avec lequel elle est au téléphone, elle allonge la maman sur le sofa et remarque vite que la tête du bébé est là ! Mais il semble coincé. Le médecin lui donne comme consigne de faire pivoter les épaules du bébé. Pen-

dant ce temps-là, les pompiers sonnent à l'interphone, mais la vie du bébé ne tenait qu'à un fil. La petite pousse finalement son premier cri, accompagnée dans la vie par Peggy. Les secours, restés coincés à l'extérieur, finissent par rentrer. Du côté de Peggy, c'est un flot d'émotion qui sort : angoisse rétrospective, joie aussi. C'est elle qui annoncera la nouvelle au papa, non sans avoir prévenu les responsables de l'Afad Dunkerque de son aventure. C'est elle aussi qui ira déposer la valise de maman et bébé à la clinique et apportera d'autres bagages beaucoup plus immatériels, apprenant à la maman à bien prendre soin de son bébé. Malgré le professionnalisme du personnel de l'Afad, la situation sociale était telle que le bébé de cette jeune mère lui a été retiré et a été placé. Pour la TISF, sa présence à ce moment crucial a donné encore plus de sens à sa mission : protéger les familles.

S.U.

RUBRIQUE «OÙ SORTIR»

Brocante, vide-grenier, repas dansant, concours de cartes, loto...

L'association dunkerquoise organise le samedi 30 janvier 2016
A la salle Polyvalente
Son concours de Belote
Inscription à partir de 14h. Début du concours à 15h
1^{er} Prix : 160€ - 2^e Prix : 80€
+ nombreux lots...
Lot à chaque participant
Mise : 8€ par joueur
BUVETTE - SANDWICHES VARIÉS
CROQUE MONSIEUR - SOUPE À L'OIGNON - CRÊPES
Sous réserve de 40 équipes

A PARTIR DE
18€ TTC

Pour être inséré, votre texte et votre règlement doivent nous parvenir au plus tard le lundi avant 12h précédant la parution.

LePhare
Le Journal des
Flandres

Rubrique «Où sortir»
19 rue des Fusiliers Marins
59140 Dunkerque

Tél. 03.28.25.44.99 - Fax. 03.28.25.44.90
Email : sdeflesselles@lepharedunkerquois.fr



Vous trouverez ci-dessous le lien afin de visionner le reportage :

<https://drive.google.com/open?id=0B7WdYYTQKrrqeXhfQ29CWjlOUUEE>

A venir un clip vidéo résumant cette journée !

Les partenaires associés et co-animateurs

Depuis 1957, La Sauvegarde du Nord accueille et accompagne des enfants, des adolescents, des jeunes en difficultés psychiques, psychologiques, scolaires, familiales ou sociales, des adultes éloignés de l'emploi, des familles et des personnes en grande précarité.

Pour ce faire, La Sauvegarde du Nord s'appuie sur :

- Son **expertise** acquise par plus de 50 années d'existence ;
- Son **respect des valeurs et des usagers** qui fondent son action ;
- Son **imagination** pour développer de nouvelles réponses, de nouveaux projets ;
- Sa **solidarité envers les hommes et les femmes** pour qui et avec qui elle travaille chaque jour.

La Sauvegarde du Nord, c'est aujourd'hui :

- 100 services implantés dans une soixantaine de lieux (dans l'agglomération Lilloise, le Douaisis, le Valenciennois, l'Avesnois et le Cambrésis).
- 170 bénévoles dans les établissements
- 1500 professionnels
- 35 000 personnes accueillies ou accompagnées chaque année.

L'association s'organise en 5 pôles de compétences

- **Pôle Inclusion Sociale :**
 - Insertion professionnelle et qualification
 - Hébergement-Logement
 - Accompagnement-Ambulatoire
 - Publics spécifiques
- **Pôle Protection Enfance :**
 - 4 MECS
 - 19 services de milieu ouvert
 - 10 actions complémentaires
- **Pôle Médico-social**
 - ITEP
 - CMPP
 - Petite Enfance
- **Pôle Addictologie**
 - Dispositif Territorial Nord
 - Dispositif Territorial Sud
- **Pôle Promotion Santé**
 - Centre Régional de Ressources Documentaires
 - Santé des apprentis
 - Pôle ressources cancers
 - Pôle édition

Pour en savoir plus : www.lasauvegardedunord.fr

Association loi 1901 créée en 1958 par l'UDAF du Nord pour la gestion des services sociaux qu'elle avait jusqu'alors en gestion directe. Les statuts ont positionné dès sa constitution l'association dans le champ de la protection judiciaire (art 2). Dans ce contexte, les services de l'A.G.S.S. ont pour mission de faire émerger le potentiel de la personne et de la famille en favorisant le processus de changement. L'objectif est de répondre au mieux aux besoins des publics en ouvrant le champ des possibles, pour et avec les personnes actrices de leur bien-être, de leur évolution, dans le souci qu'elles prennent une réelle place dans la société.

Les valeurs :

Soucieuse d'apporter sa contribution pour l'évolution du champ social, l'A.G.S.S. de l'U.D.A.F. fonde ses valeurs fondamentales sur le respect de la personne humaine et de son autonomie. Cela se traduit par la conviction profonde que toute personne porte en elle des capacités d'évolution et des potentialités. Cette croyance fondamentale est confortée par l'idée que toute personne, tout système familial peut engendrer ses propres changements dans le sens d'un mieux-être.

Leur vision, leurs orientations :

Le Projet Associatif de l'AGSS a pour orientations :

- de concourir à la déjudiciarisation des situations
- de répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées grâce à son organisation territoriale qui permet :
 - de repérer plus finement les besoins des familles et des enfants
 - de favoriser une approche pluridisciplinaire (à l'interne et avec les acteurs locaux) autour de la situation
 - de soutenir / développer les compétences parentales : la famille et les enfants sont acteurs de la mesure par une approche co éducative par la diversification des formes d'interventions et par l'étayage de la situation via le partenariat local
- de favoriser l'autonomie des familles en mobilisant les partenaires locaux, par l'accès des familles aux services et dispositif de droit commun.

Leurs activités :

- **Protection de l'enfance :**
 - En milieu ouvert : AEMO, AGBF, MJIE, LRPE ASE, POE, Administration Ad'Hoc
 - En structure d'hébergement : PFS, MECS
- **Protection des personnes vulnérables :**
 - La sauvegarde de justice
 - La curatelle
 - La tutelle
 - Administration Ad'Hoc
 - Enquête sociale
 - Subrogé tuteur
 - La mesure d'accompagnement judiciaire
- **Aide à la parentalité :**
 - Maison de famille
 - Accompagnement à la vie de famille
- **Contentieux Familial :**
 - Enquête JAF
 - LRPE JAF
 - Médiation familiale

Pour en savoir plus : www.agss-udaf.org

Association créée en 1964 qui développe tout d'abord ses activités auprès des enfants et des jeunes en difficultés dans le cadre des Foyers d'Action Educative. Dès 1979, l'AAE ouvre un centre de formation pour jeunes dans une approche individualisée des parcours d'accès à la qualification et à l'emploi. Puis, elle développe son activité dans les domaines de la prévention spécialisée, l'insertion par l'économique, l'insertion sociale et l'accueil des plus démunis tout en enrichissant son dispositif en direction des adultes.

L'AAE est une association qui a pour but d'apporter un accompagnement éducatif, social et professionnel aux mineurs et aux jeunes majeurs en difficulté et en danger moral ainsi qu'aux mineurs, jeunes adultes et familles en difficultés sociales.

Elle agit également pour l'hébergement et l'accès au logement des jeunes adultes et des familles en difficultés sociales et aussi sur leur réinsertion sociale en assurant, notamment, leur formation professionnelle et leur accompagnement à l'emploi en liaison avec les partenaires socio-économiques.

Pôle éducatif :

- **Le Département Internats** est constitué de 2 établissements
 - **Le Long Cours** qui a une capacité de 91 places, constitué de 7 unités éducatives accueillants des enfants de 3 à 12 ans et des adolescents de 13 à 18 ans.
 - **Les C.E.R.** qui accueillent des adolescents de 13 à 18 ans (filles et garçons) et leur offrent une prise en charge resserrée autour d'activités dépayssantes. La finalité étant de lutter contre la récidive.
- **Le Département Hors Internats** est composé de 6 services
 - Le placement familial spécialisé « le cabestan »
 - Le service de semi-autonomie « le galhauban »
 - Le service d'insertion et d'accompagnement socio-éducatif « les haubans »
 - Le service de prévention spécialisée « les alizés »
 - Le service d'accueil et d'accompagnement avec maintien à domicile « l'estran »
 - L'accueil de jour « le passavant »

Pôle formation :

- **4 secteurs :**

○ Bâtiment ○ Restauration / Illettrisme / Prévention technique	○ Médiation à l'emploi / Méthode I.O.D. ○ Atelier de pédagogie personnalisée
---	---

Pôle social :

- Sa volonté est de créer du lien entre les différentes missions qui lui sont confiées. Ce lien est indispensable pour permettre aux usagers de se (ré)insérer durablement.

Pour en savoir plus : www.aedk.org

L'ARRFAP, un acteur pour accompagner les professionnels ou les futurs professionnels au service de la promotion et du bien-être des personnes en fragilité.

L'ARRFAP, CENTRE DE FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL

Le centre propose des formations initiales et continues à Lille, Dunkerque, Maubeuge et se déplace selon les besoins dans Nord Pas de Calais sur les métiers de :

Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
Accompagnant Educatif et Social (AMP, AVS)
Assistant de Vie aux Familles
Assistant de Soins en Gériatrie
Assistant Familial
Responsable de proximité

UNE LOGIQUE D'ACCOMPAGNEMENT

L'ARRFAP propose des mesures d'accompagnement au projet professionnel en travail social : des accompagnements à la Validation des Acquis de l'Expérience, dans le cadre du « PASS VAE » (labellisation en 2008) ou de prestations avec l'ANFH, UNIFORMATION, UNIFAF, l'AGEFOS PME et le CNFPT ; des accompagnements à la mobilité professionnelle...

LES VALEURS DU CENTRE

Issu de la fusion de deux associations existant depuis 40 ans, nous avons conservé les mêmes valeurs et préoccupations :

La relation à l'autre.

La lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes, comme le chômage, le vieillissement ou encore le handicap.

L'insertion grâce à une action pédagogique et culturelle orientée vers de nouvelles formes de vie sociale.

L'apprentissage de techniques spécifiques et appropriées au secteur professionnel.

La connaissance de l'action sociale.

L'ARRFAP s'est engagée par ailleurs dans une démarche de Développement Durable.

Pour en savoir plus : www.arrfap.asso.fr

Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux

Une Union, un mouvement

"L'association, c'est la démocratie à portée de main" François Bloch-Lainé, président de l'URIOPSS de 1981 à 1992.

L'URIOPSS NPDC est une association loi de 1901. Depuis 1948, date de sa création, elle regroupe la plupart des associations et organismes privés non lucratifs de l'action sanitaire, médico-sociale, et sociale de la région Nord - Pas-de-Calais (1080 associations, établissements et services sont adhérents). L'URIOPSS NPDC s'inscrit dans un réseau composé de vingt-deux unions régionales (une URIOPSS par région) et d'une union nationale, l'URIOPSS reconnue association d'utilité publique.

Au service des adhérents

L'URIOPSS NPDC apporte une aide sur le terrain dans :

- l'élaboration et la mise en forme des projets associatifs,
- le soutien dans le fonctionnement au quotidien des associations,
- la mise à disposition de services (administration, juridique, documentation, formation, gestion).

Elle s'attache à accroître et à conforter la vie associative dans le Nord - Pas-de-Calais. A la demande de ses adhérents, elle intervient à différents niveaux en proposant des actions adaptées à la défense de leurs intérêts :

1. Aider et coordonner leurs propositions, initiatives et actions en diffusant leurs expériences et en suscitant les rencontres.
2. Proposer des temps de réflexions où les associations adhérentes remontent leurs préoccupations de terrain à leurs différents partenaires [institutionnels, administrations...] pour ensemble faire avancer le débat. Pour cela, l'URIOPSS NPDC organise des colloques, des journées d'études et elle anime des groupes de travail.
3. Développer et créer un partenariat actif entre les associations et les collectivités publiques, territoriales et locales dans le respect et la promotion de chacun des partenaires.

Les secteurs de l'URIOPSS

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - Les personnes âgées | - Le sanitaire |
| - Les personnes en situation de handicap | - L'insertion, le développement local |
| - Le soutien à domicile | - Le projet associatif |
| - L'enfance, les jeunes, la famille | - L'Europe, une conviction profonde |

Le Nord est le 1er département français en nombre d'habitants et le plus long de France. En 2014, des prestations versées à 546 143 allocataires. En majorité des familles puisque 55% de la population allocataire a des enfants à charge. 36% des allocataires perçoivent un minima social et des aides au logement versées à 58% des allocataires.

- 3.7 milliards d'euros versés en 2014 au titre des prestations légales :
 - Aides à la petite enfance
 - Aides à la famille
 - Aides au logement et à l'habitat
 - Aides aux personnes en difficulté
- 206 millions au titre de l'action sociale
 - Accueil du jeune enfant
 - Parentalité/Temps libre
 - Accompagnement social
 - Logement et Habitat
 - Animation de la vie sociale
 - Dépenses hors fonction
- **La petite enfance**
Répondre aux besoins des territoires
Améliorer le service offert aux familles
Réduire les disparités territoriales et inégalités d'accès aux modes de garde et offres de loisirs
Développer l'information et l'accompagnement des familles
Financer des accueils de loisirs
Faciliter l'accès aux ALSH
Participer au financement de la réforme sur les rythmes éducatifs
Soutenir les séjours pour les 6/17 ans dans les centres de vacances
- **La parentalité**
Un réseau d'appui pour les parents
Accompagner la scolarité
La médiation familiale bien implantée, accessible à tous les membres d'une même famille
Ne pas rompre le lien parent-enfant
Conforter la relation enfants et parents
Des vacances en famille avec le dispositif Vacaf
L'offre de service travail social pour les familles confrontées à un changement de situation
- **Le cadre de vie et l'habitat**
Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
Accompagner les familles au-delà du versement des prestations
Fonds de solidarité logement, aides financières et accompagnement des ménages
- **La solidarité**
L'accès aux droits au cœur des préoccupations
Une offre de travail social autour de l'insertion
L'aide à domicile : un soutien temporaire pour les difficultés ponctuelles
L'aide aux vacances en direction des familles les plus modestes

Les départements existent depuis le 4 mars 1790, ce qui en fait l'une des plus anciennes collectivités locales françaises, avec la commune. Le Département du Nord compte 650 communes. Le département du Nord est découpé en 6 arrondissements, eux-mêmes divisés en 41 cantons.

Chiffres clés :

- 7 000 informations préoccupantes par an
20 000 enfants concernés par la protection de l'enfance en 2015
 - 10 000 enfants confiés à l'ASE
 - 10 000 enfants accompagnés en milieu ouvert
- 2 700 assistants familiaux
- **50% des accueils sont réalisés en accueil familial, 40% en établissement et 10% chez d'autres prestataires (FJT, lieux de vie...), chez un TDC, etc...**
 - La proportion importante des interventions dans un cadre contraint (judiciaire 95.9%) par rapport aux interventions concertées (administratif 4.1%)

Orientations de la délibération cadre du 17/12/2015 sur la prévention et la protection de l'enfance :

- **Renforcer le soutien à la parentalité ;**
- Assurer l'accompagnement des parcours sans rupture ;
- **Développer des mesures de protection administrative ;**
- Favoriser l'autonomie des jeunes ;
- **Développer l'intervention et l'aide à domicile à travers notamment les alternatives à l'hébergement et le développement de l'accompagnement des parents.**

L'aide à domicile Famille dans le Département :

13 associations d'aide à domicile ont été autorisées et interviennent dans le champ de la protection de l'enfance pour le Département.

Ce dernier finance des heures d'interventions TISF (Technicien d'Intervention Sociale et Familiale) et AVS (Auxiliaire de Vie Sociale).

Pour 2015, des enveloppes globales de 255 500 heures TISF et 45 950 heures AVS ont été accordées soit **301 450 heures**.

En 2015, le montant total des dotations versées aux associations d'aide à domicile s'élève à **8 400 256€**.

Pour en savoir plus : www.lenord.fr

Située au cœur de l'Europe du Nord-Ouest, en bordure de la mer du Nord et tout près de la frontière franco-belge, la Communauté Urbaine de Dunkerque est un territoire composé de 17 communes et plus de 200 000 habitants.

Agir durablement pour l'agglomération

Assurer le bien-être et la solidarité des habitants de l'agglomération, tout en favorisant le développement cohérent du territoire. Telle est l'ambition que s'est fixée la Communauté Urbaine de Dunkerque depuis sa création en 1968.

Portée par les principes-clés du développement durable, la politique communautaire s'inscrit dans une démarche de concertation et de projet partagé par les élus et les techniciens de la Communauté Urbaine et enrichi des échanges avec les élus des communes et ceux du Conseil de développement.

Dès lors, le « projet communautaire » constitue le cadre de référence pour l'action des services et l'accomplissement des missions qui lui sont dévolues. Des missions qui depuis les lois de 1999 et 2000 (loi Voynet, loi Chevènement, loi SRU), ont sensiblement évolué. C'est ainsi que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) tels que la Communauté Urbaine, se sont vu confiés de nouvelles fonctions, allant au-delà de leurs champs d'interventions habituels.

De fait, trois missions essentielles sont aujourd'hui assurées par la CUD :

- L'organisation des grands services publics (déchets, assainissement, transport, voirie...) qui relèvent de ses compétences juridiques et qu'elle développe soit directement, soit par voie de fonds de concours aux communes.
- L'animation du territoire à travers des politiques de développement partenariales qui ne procèdent pas directement de ses compétences historiques mais qui sont essentielles au développement de l'agglomération (développement économique, tourisme, sport, culture, éducation au développement durable...).
- La garantie d'une cohésion territoriale. La Communauté Urbaine de Dunkerque est ainsi le lieu où s'élabore une vision d'ensemble avec les partenaires et les communes. Le projet d'agglomération exprime cette vision. Des stratégies sectorielles la précisent, comme le plan de déplacements urbains ou le programme local de l'habitat. Ce faisant, la Communauté Urbaine est aussi le porte-voix de son territoire devant des organisations plus vastes (SMCO, SCOT, GECT...) et représente l'agglomération dans les négociations avec l'État, la Région, le Département.

Pour en savoir plus : www.communaute-urbaine-dunkerque.fr